

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 26 mai 2015

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 18 mai, accompagnée d'un ordre du jour comportant 48 objets et de 2 ordres du jour complémentaires datés des 20 et 21 mai comportant respectivement 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers Collègues en présentant les excuses du Collège, mes excuses pour le léger retard, je vous propose d'avancer. Je dois excuser l'absence de M. DEL BORRELLO et de Mme Sandrine JOB. Le procès-verbal de la séance du 28 avril sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance. Je rappelle aussi que nous aurons le plaisir de nous revoir 2 jours après le début de l'été à savoir le 23 juin. Voulez-vous noter que les points supplémentaires déposés par la minorité. Il y a un point 9 bis avec une motion, donc, au Conseil communal demandant la fin définitive des négociations du projet du partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique, point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Ecolo, Charlotte DE JAER. Ce point devra passer après le 9^e objet. Nous avons aussi un 9 ter, motion, etc... la même chose mais rédigé différemment, motion sur les négociations en vue d'un accord en matière de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis, point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale CDH, Savine MOUCHERON et donc, ce sera un point 9 ter qui vient après 9 bis. Je dois signaler que le groupe PTB+, M. le Conseiller BEUGNIES s'associe à la motion déposée par Mme la Conseillère DE JAER relative au TTIP comme c'est connu. J'ai le plaisir de vous signaler que pour le 1^{er} objet d),

abrogation d'un emplacement PMR à la rue des Trois Hurées à Cuesmes, il convient de lire que ce n'est pas la rue des Trois Hurées mais la rue des Trois Coulons, j'espère que vous n'y voyez pas trop d'inconvénient. Pour le 19^e objet, il convient d'ajouter à la fin du libellé, les mots SPRL Carmen Immo. Pour le 22^e objet, opération de rénovation urbaine, etc... n'est pas un dossier de M. l'Echevin DARVILLE, décidément mais un dossier de Mme l'Echevine OUALI. Par ailleurs, les points remis sont le 8, le 12 a), le 13 b), le 18, le 21, le 40 et puis nous aurons le plaisir d'entendre les questions et interpellations. Si vous le voulez bien on commence par le point 1.

1^{er} Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue de Cibly à Cuesmes. GEP 6002/CU/22

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Louis Caty à Cuesmes. GEP 6002/CU/15

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue de la Fraide à Cuesmes. GEP 6002/CU/40

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

d) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue des Trois Coulons à Cuesmes. GEP 6002/CU/87

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue de Malplaquet à Mons. GEP 6002/231

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

f) Réglementation du stationnement - Boulevard Saintelette à Mons. GEP 6002/327

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: M. le Bourgmestre merci. Il s'agit du point 1 f), il concerne la réglementation du stationnement boulevard Saintelette à hauteur des nouveaux bâtiments de la police. Dans le dossier, il est expliqué qu'il s'agit d'optimiser le stationnement dans la zone de stationnement en épi devant la police et que pour ce faire, il serait judicieux de délimiter les emplacements par des marquages, je rejoins tout à fait cette vision des choses et par ailleurs, je trouve même que ce serait intéressant d'étendre

cette mesure sur l'ensemble de la ceinture montoise, donc, effectivement, dans les emplacements en épi tout autour de Mons, il y a souvent un problème, les voitures se garent, je ne dirais pas n'importe comment mais on pourrait mettre souvent trois voitures, là, où souvent il y en a deux et donc, tracer partout des marquages à la peinture permettrait d'optimiser le stationnement et donc, de réduire globalement les problèmes liés au stationnement autour et dans le Centre-ville. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord merci pour cette suggestion constructive, je ne vous promets pas que dans des délais courts, ce sera fait car je sais qu'avec les difficultés budgétaires, on a déjà du mal à refaire les marquages et notamment les passages piétons mais en tout cas nous avons pris note de votre remarque.

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

2^e Objet : Intercommunale IMIO – Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 4.6.2015. Approbation des points 3 à 8 de l'ordre du jour. Gestion financière IMIO

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, vous souhaitez dire un mot, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Plus qu'un petit mot mais cela va aller vite. Comme vous le savez, nous proposons depuis maintenant un certain temps avec le MR montois et les collègues socialistes de la majorité, une motion proposant d'adopter un intranet sécurisé à destination des Conseillers leur permettant de consulter leur dossier et leur ordre du jour de façon numérique, à cela s'ajoute l'envoi futur des invitations de manière électronique. En l'état actuel, nous avons tenu une réunion en mai avec les collègues de la majorité et notamment le président d'Imio, Marc BARVAIS afin d'implémenter ce système. Une prochaine réunion se tiendra début juin entre Imio et les services compétents de la Ville afin de déterminer le coût et le temps nécessaire pour implémenter ledit système. Les projections qui nous viennent de l'intercommunale elle-même qui a déjà effectué ce type d'opération dans d'autres communes, nous fait état d'une économie budgétaire au minimum de plus de 8.000 euros par an sans compter les invitations que nous recevons chaque semaine à notre domicile, les économies peuvent donc varier sensiblement encore vers le haut. Il reviendra à la Ville de déterminer précisément les économies obtenues après quelques mois. La motion sera déposée au Conseil de juin afin d'officialiser cette future mesure, alors pourquoi très rapidement se diriger dans cette direction si nous comparons avec les économies réalisées par l'intercommunale IDEA, plus de 22.000 euros pour le même type de système à celle de la Ville de La Louvière, de 15.000 euros, pour Mons, je le

rappelle, il faudrait ajouter les économies faites sur les invitations par exemple. Evidemment ce type d'outil ne peut se concevoir sans une sécurité suffisante, d'un login, un identifiant, un serveur web dûment contrôlé et sécurisé entre autre. Elle n'oppose pas non plus les différentes générations réunies au sein de ce Conseil car elle donne évidemment le choix aux conseillers de continuer au format papier. Elle intègre résolument le Conseil communal dans le 21^e siècle en lui permettant de travailler les dossiers de son domicile, de le suivre dans le temps et de parfaire le rôle que le lui a confié la population. Pas question de dépense, pas de tablette ou quoi que ce soit d'autre pour les Conseillers, chacun en 2015, possède un ordinateur personnel, les économies réalisées sont donc réelles, rendant le mandat du Conseiller plus efficace et permet un travail de fond des dossiers tout cela au service des citoyens en permettant des économies, je le répète, j'engage également nos amis collègues Conseillers à demander leur adresse mail au personnel de la Ville qu'il leur sera dans un futur proche réellement utile vu qu'elle permettra l'accès à un intranet. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok mais je pense que c'est l'évolution en cours, merci de le confirmer. Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Vous pourriez nous faire un petit rappel sur la procédure qu'il faut suivre pour avoir cette adresse « Ville de Mons » pour les Conseillers ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous propose d'envoyer un mail demain à tous les conseillers communaux comme cela tout le monde pourra connaître la procédure, ça va ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pas de souci, c'est moi qui vous remercie.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 7^e annexe

3^e Objet : Modification ordonnance de Police Ducasse 2015. Gestion Territoriale et Économique

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

4^e Objet : Ducasse 2015. Projet de vidéosurveillance. Cabinet du Bourgmestre/Police CE/5928/2015

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Merci beaucoup. On rappelle que le groupe Ecolo est favorable à la vidéosurveillance pendant des évènements sporadiques, le Doudou en est un. Par contre, quand on lit l'ordonnance, on se rend compte qu'il y a un peu une formule de style qui dit que les caméras ne seront pas orientées vers des parties privées, or, quand, vous vous rendez compte de la localisation des caméras, il est quasi impossible de ne pas les diriger, en tout cas, en partie vers des habitations privées. Il n'est par ailleurs pas fait mention de techniques de floutage qui seront utilisées ou possibles dans ce cadre, donc, voilà, par rapport à cela, par rapport à la protection de la vie privée nous avons quand même quelques sérieux doutes, pourriez-vous nous éclairer à ce propos, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'autres interventions ? Le positionnement des caméras doivent répondre aux prescrits légaux, donc, normalement, ils ne peuvent pas concerner des demeures privées et je rappellerais bien entendu au Commissaire, Chef de Zone ce que vous venez d'indiquer mais normalement, j'imagine que la police le fait dans les règles et pour la sécurité du plus grand nombre mais on le rappellera.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 9^e annexe

5^e Objet : Établissements de jeux de hasard de classe II. Modification des heures d'ouverture (élargissement). Juridique Police

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ce n'est pas ouvert assez longtemps.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Ecoutez, à trois heures près, on fait 24h non stop toute la semaine, en fait ici.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je pensais que vous alliez me demander de l'ouvrir 24h/24. Je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Sûrement pas. En 2008, on s'était déjà opposé au fait que vous ouvriez entre 10 h du matin et 4 h du matin, donc, aujourd'hui, c'est les heures d'horaires des salles de jeux sur la Ville de Mons, on ouvre de 10 h du matin à 4 h du matin la semaine et de 10 h à 6 h du matin le week-end, aujourd'hui, ce que vous nous proposez, c'est de passer 7 jours sur 7 de 10h à 6 h du matin, comme je vous le dis, il n'y a plus que 4 h de fermeture, je suppose pour un petit nettoyage avant de repartir, alors, sur le principe déjà d'une accessibilité aussi large à des salles de jeux alors qu'on connaît et je pense que dans le Sud Presse il y a quelques jours, on relate encore tous les problèmes et toutes les dépendances et les dégâts que peuvent faire une addiction au jeu dans une famille pour le joueur mais aussi pour sa famille, pour ses enfants, pour son épouse, c'est catastrophique, donc, je ne vois vraiment pas l'intérêt d'élargir encore de 4 à 6 h du matin. Par ailleurs, dans le projet que vous nous proposez, votre police est « contre » clairement en disant que cela va être source de conflits, source de problèmes de sécurité supplémentaires, on vient de voter un point pour élargir la vidéosurveillance pendant la ducasse pour améliorer la sécurité et ici, on va contre l'avis de la police en ne suivant pas son avis en disant de 10 à 4 h du matin, c'est déjà bien assez, on risque des problèmes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Je suis sensible à vos propos. Je propose de retirer le point et de le réexaminer parce que vous avez dit des choses que je dois vérifier, ça va ? Je le retire.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Je suis ravie que vous m'entendiez parce que j'étais déjà même étonnée que vous proposiez ce point en fait, connaissant votre sensibilité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Entre la sensibilité et l'étonnement, nous allons le retirer et je vous remercie de votre intervention.

RETIRE

6^e Objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agression ouvrier de voirie le 10.1.2014. Juridique DIVIS1/AN

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

7^e Objet : Autorisation d'introduire une requête en suspension au Conseil d'État contre une décision d'octroi de permis du Gouvernement wallon. Juridique URBA/AN

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

8^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 –Le Mont de Piété – acquisition de mobilier – approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. SOUS RESERVE. MP E/2012/Conv.MDP Mobilier

REMIS

9^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les Minières de Spiennes - Réalisation d'animations pour cartes visant la mise en valeur des Minières de Spiennes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2015/Conv. Spiennes Site animation graphique/NGP

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE, Mmes LAGNEAU et JUDE = 43 présents

9^e Objet bis : Motion au Conseil communal demandant la fin définitive des négociations du projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Ecolo Charlotte DE JAER.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous suggère puisqu'il s'agit de deux motions, le bis étant avant le ter, d'abord Mme DE JAER et puis Mme MOUCHERON et puis qui souhaite intervenir. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Je ne vais pas être très longue parce qu'en plus, il me semble que le groupe PS aurait un amendement à faire à ma motion, c'est ce qu'on me dit parce que c'est quand même la troisième fois que l'on se voit ici pour en parler en fait, c'est chouette, maintenant, on va enfin décider, donc, notre motion demande vu tout ce qu'on a entendu, vu les problèmes en termes d'impact sur les pouvoirs locaux que pourrait avoir un tel traité, que Mons se déclare « Ville hors TTIP » et que l'on demande d'arrêter les négociations pour le traité transatlantique, à la différence mais elle expliquera mieux que moi de Mme MOUCHERON qui demande que l'on suspende, je ne vais pas être beaucoup plus longue parce que je pense qu'ici autour de la table et même dans le public, les enjeux ont été donnés à plusieurs reprises, voilà.

9^e Objet ter : Motion sur les négociations en vue d'un accord en matière de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale CDH Savine MOUCHERON.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Comme vient très bien de le faire ma collègue, effectivement, la différence, on a les mêmes inquiétudes que le groupe Ecolo ou PTB puisque j'ai entendu qu'il se joignait à la motion, on a les mêmes inquiétudes dans ces échanges. D'ailleurs pour être complètement honnête, ce n'est pas la toutes commissions de mardi dernier qui m'a complètement rassurée sur l'état d'avancement des négociations, je dois le dire. Cependant, mon groupe et ma famille politique ne sont pas fermés au libre échange, en tout cas pas de façon définitive, oui tout à fait, M. BOUCHEZ, on peut se rejoindre de temps en temps, cela arrive, donc, ce que je propose ici, avec des balises en fait, c'est de suspendre les négociations le temps qu'on ait tous les apaisements nécessaires dans les différents niveaux ou dans les différents secteurs qu'on a pu évoquer à plusieurs reprises comme cela vient d'être évoqué, donc, en matière d'agriculture, en matière de santé et j'en passe et donc, voilà, la différence entre la proposition d'Ecolo, PTB + qui est de complètement couper les négociations, nous, on voudrait les suspendre le temps d'une garantie, ce qui ne veut pas in fine nous bloquer dans une position ferme et définitive mais cela laisse au moins la possibilité d'avancer sur le dossier à fortiori quand on sait que notre Gouvernement a mandaté l'Europe pour avancer dans ses travaux. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Ma collègue, Mme MOUCHERON, l'a bien dit, nous, nous sommes absolument pour arrêter les négociations, pas les suspendre, les mots, on leur importance mais l'arrêt des négociations, c'est vraiment quelque chose qui est indispensable selon nous, je voulais simplement dire cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Oui, M. POURTOIS.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, pour rassurer les différents collègues, ici, je pense que l'on partage tous les mêmes craintes vis-à-vis du TTIP et on va tous dans le même sens. Alors peut-être pour rebondir également sur les différents propos et les prises de position. Tout d'abord, vous remercier, M. le Bourgmestre et l'ensemble du Collège pour la toutes commissions qui s'est tenue si je ne me trompe pas mercredi dernier concernant justement ce TTIP qui a

permis à tous de poser nos questions parfois pour les plus chanceux d'y avoir eu une réponse mais aussi à tous les citoyens qui le souhaitent de poser leur question, alors, on vient de l'évoquer, je ne pense pas et le groupe PS ne pense pas que les réponses et la nature des réponses que l'on a obtenues la semaine dernière soit de nature à nous rassurer loin de là. Vous le savez le groupe PS avait déjà, ici, au Conseil communal évoqué ses craintes notamment par le biais de notre collègue Joëlle KAPOMPOLE, on avait également pu prendre des positions très claires à ce sujet dans différentes instances belges et européennes donc, aujourd'hui, la position que nous voudrions avoir est une position très claire, alors, si je devais résumer la position du groupe PS en 4 éléments que je vais vous faire très distinctement, voici comment je procéderais. Tout d'abord, on a un véritable problème au niveau du manque de transparence des négociations. On a pu l'évoquer la semaine dernière lors de toutes commissions, on a un véritable problème au niveau d'une opacité véritable, alors, quand notre Bourgmestre était Premier-Ministre, il avait réussi à faire inscrire dans les conclusions du Conseil du 26 et du 27 juin dernier de 2014, que les négociations du TTIP devaient se faire dans la transparence. Le mot « transparence » aujourd'hui n'y figure plus, en effet, il a été enlevé lors du Conseil européen du 19 et du 20 mars 2015, c'est un élément évidemment que nous condamnons et sur lequel nous ne pourrions être en accord. Il y a aussi un véritable danger pour le consommateur. On l'a évoqué la semaine dernière et contrairement à ce qu'a dit le Directeur général du Département Commerce de la Commission, le TTIP ne vise pas uniquement à la baisse des tarifs douaniers qui sont déjà très, très faibles entre les Etats-Unis et l'Europe. Il vise également une harmonisation des normes sociales, sanitaires, environnementales qui font l'objet d'échanges commerciaux et d'investissement et qui donc, feraient obstacle actuellement à des négociations économiques. Très concrètement, cela pourrait avoir un impact certain sur la vie de nos concitoyens puisque les normes applicables par exemple pour les produits cosmétiques en Europe et aux Etats-Unis sont vraiment divergentes. Vous avez en Union européenne, plus de 1.300 produits qui sont interdits alors qu'aux Etats-Unis, vous en avez 11. La différence est abyssale évidemment et donc, le principe de précaution et de protection auquel nous sommes attachés pourrait être menacé.

On l'a également abordé la semaine dernière, il y a une vraie question qui se pose au niveau de la privatisation de la justice. Vous avez aujourd'hui, la possibilité de voir si les conditions de négociation ne changent pas, qu'un Etat puisse se faire attaquer parce qu'il modifie les conditions sociales de son Etat comme par exemple s'il augmentait le salaire

minimum et bien une entreprise privée par le biais d'un recours à des tribunaux d'arbitrage privé pourrait attaquer cet Etat en justice, c'est évidemment totalement intolérable. Et puis, enfin, il y a une question plus globale qui sont posées par les trois accords dont on parle très souvent, donc, vous avez le TTIP avec les USA, vous avez CETA avec le Canada ou vous avez TISA qui est un accord entre 22 pays qui concerne plutôt les échanges de services avec par exemple le Pakistan, c'est que vous avez véritablement des discussions qui sont prises au niveau d'engagement public par rapport par exemple à la sécurité sociale. Les quelques informations dont on dispose quand on regarde le site de la Commission européenne laisse à montrer que les services qui sont 100 % financés par le public seraient effectivement épargnés, ce qui veut dire en gros, la justice, la police, la défense. La question se pose par contre, pour l'ensemble des services qui sont au cœur de notre modèle social notamment en Belgique mais plus globalement en Europe et qui eux sont l'objet de financement multiple, la santé, l'éducation, l'eau, le traitement des déchets, ce sont autant de points sur lesquels nous ne pouvons pas avoir le moindre doute. Tout cela pour quoi finalement, une négociation, si on suit la Commission européenne, le TTIP, il propose d'augmenter - en tout cas, c'est comme cela qu'on le défend - la croissance de 0,5 % du PIB européen à horizon 2027 et également augmenter le revenu des ménages. Ces promesses, déjà on peut s'arrêter sur un élément, c'est qu'elles ne tiennent pas compte des politiques d'austérité actuellement mises en place en Europe et puis, il y a des études alternatives qui nous permettent de nous inquiéter, ces études alternatives, elles ne sont pas le fruit uniquement des instituts d'étude du PS, elles sont le fruit du travail par exemple de Tufts University aux Etats-Unis qui montre clairement que le TTIP pourrait entraîner d'ici 2027, une diminution des revenus des travailleurs allant de 165 à 5.000 euros par personne et par an ou en plus de cela une perte de 600.000 emplois en Europe. Vous le comprenez en l'état actuel des choses, le groupe PS s'oppose donc clairement à ce traité et il veut contribuer à changer la donne concernant le TTIP. Pour cette raison et pour revenir sur la motion déposée par notre collègue Savine MOUCHERON, le groupe socialiste se propose de soutenir cette proposition moyennant certains amendements que nous pouvons vous distribuer dans un instant si M. le Huissier peut distribuer pour que les chefs de groupe puissent prendre en mesure les amendements que nous proposons. Très simplement, en fait, nous estimons que le contenu de la motion est tout à fait raisonnable et qu'elle fixe corrélativement bien les limites comme le souhaite le PS d'un éventuel accord entre les Etats européens et les Etats-Unis. On souhaiterait modifier deux éléments principaux. Tout d'abord, les balises de l'article 2, on l'évoquera dans un instant en affirmant clairement que

les négociations du TTIP ne peuvent en aucun cas conduire à un abaissement du niveau des normes qui sont établies en Europe et que les négociations ne pourront reprendre que si le mandat qui respecte ces balises et permet l'exclusion stricte des domaines que je viens de vous citer, donc, la culture, les domaines d'utilité publique telle que l'eau, la santé ou l'éducation et enfin également, l'ensemble des mécanismes de règlement des différends entre un Etat et un investisseur devant une cour privée. Cela veut donc dire qu'on est dans une position de nuance mais très ferme, une position selon laquelle le PS demande clairement à ce que nous nous positionnions hors TTIP tout en ne refusant pas clairement avec pragmatisme la réalité des négociations actuelles en demandant simplement que les choses changent. On veut également et c'est très clair, je viens de l'évoquer que l'élément du fait que Mons soit hors TTIP soit indiqué puisqu'en l'état actuel des discussions, le PS ne pourrait pas accepter un tel projet et donc, on a une volonté de position claire, pragmatique, réaliste mais déterminée. On sait évidemment, ne soyons pas naïfs, tous, ici, que la position elle est de l'ordre du symbolique mais parfois et vous le savez tout aussi bien que moi, en politique le symbolique revêt une importance capitale et il est vraiment important aujourd'hui qu'on ait un accord global entre nous au sein de ce Conseil pour marquer la volonté de Mons de s'opposer aux conditions actuelles de négociation de ce traité. J'en termine, mes chers collègues, il y a effectivement manifestement une possible divergence de point de vue entre le groupe PS et le groupe MR sur cette question. Elle ne résulte en rien d'une difficulté quant à la gestion communale quotidienne, elle reflète simplement des divergences profondes politiques qui sont évidemment le reflet des idéologies et des positions de nos différents partis. L'appréciation qui est différente, elle n'entache en rien la gestion quotidienne de notre commune et pour le reste, nous maintenons ce que nous avons déjà demandé ici précédemment, c'est-à-dire une demande claire et formelle au Collège de revenir prochainement avec un projet de modification du règlement d'ordre intérieur de ce Conseil afin de préciser le cadre des motions et des questions et des interpellations évidemment qui peuvent être déposées par l'ensemble des conseillers qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition puisque nous estimons qu'évidemment si l'on débat ensemble, l'ensemble des questions et des décisions qui peuvent être prises ont un intérêt communal, la seule difficulté, c'est que les compétences que nous avons au niveau communal sont clairement arrêtées et nous demandons simplement que nous puissions agir dans le cadre des compétences clairement arrêtées pour notre commune. Et donc, évidemment, la volonté qui est ici exprimée, c'est que notre Assemblée ne devienne pas un lieu d'échange sur des problématiques qui revêtissent

d'autres niveaux de pouvoir, au contraire, il faut absolument que l'on reste un organe montois. Nous proposons donc, à l'avenir cette modification, pour le reste, je propose alors si vous êtes d'accord, M. le Bourgmestre, que l'on discute des amendements que nous proposons. Merci pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Avant de céder la parole à d'autres collègues, M. POURTOIS, est ce que vous pourriez avoir la gentillesse de m'indiquer avec précision où vous placer les amendements et le libellé exact de l'amendement.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Avec plaisir. Tout d'abord, nous proposons, je parlais de pragmatisme le retrait dans chaque article de l'appel au Gouvernement Fédéral, dès lors que le mandat a déjà été attribué à la Commission, il nous semblerait plus intéressant de demander directement à la Commission de revoir sa position, cela, c'est le premier amendement. Pour l'article 2 comme je l'évoquais, nous souhaiterions laisser l'article en l'état et vous avez en bas de l'article 2 de la motion, l'article qui commence par « ces balises devront être contraignantes et doivent notamment traiter la sécurité sociale, etc... nous proposons d'amender cet élément en rajoutant, je cite « la commune rappelle que les acquis de l'Union européenne dans les domaines tels que la sécurité sociale, le droit du travail, les normes humaines et sanitaires, les normes environnementales, l'agriculture, les modes de régulation financière et bancaire, l'échange de données et la lutte contre les paradis fiscaux ne sont pas négociables et que les négociations ne peuvent en aucun cas conduire à un abaissement du niveau de ces normes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Est-ce que cela ne remplacerait pas le texte actuel qui se trouve après ces balises devront être contraignantes,

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : C'est bien le remplacement de ce qui se trouve après « être contraignantes » par ce que vous venez de lire.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : c'est exact.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Donc, cela disons amendement 2.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller: Simplement également préciser que nous rajoutons à cet article 2 que l'exclusion des domaines tels que la culture et les domaines d'utilité publique essentiels comme l'eau, la santé et l'éducation mais également l'exclusion des mécanismes spécifiques de règlement de différends entre les investisseurs et les Etats devra être mentionné clairement dans le nouveau mandat afin de réduire toute ambiguïté à ces sujets. Ce qui est donc la modification de la suite de première version de l'article 2.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, cela, c'est le troisième amendement qui vient s'ajouter au bout de l'article 2.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Exactement. Qui complète en fait ce qui vient d'être dit dans l'article 2 initial. Quatrième amendement concerne l'article 10, l'agriculture, donc vous aviez initialement 4 lignes concernant l'agriculture, nous vous proposons d'étayer et de modérer ces 4 lignes en ajoutant ceci « la commune appelle la Commission, le Conseil et le Parlement européen, donc là, jusque là ça ne bouge pas et nous rajoutons : « à être attentif au niveau européen pour que les intérêts des acteurs agro-alimentaires européens et les intérêts des consommateurs soient respectés en s'assurant que toute ouverture du marché des produits agricoles soient en tout cas subordonnée à des exceptions concernant les produits sensibles à l'inclusion d'un mécanisme de sauvegarde face aux hausses importantes et au niveau régional des importations de produits agricoles et l'appréciation positive de la multifonctionnalité des activités agricoles en refusant toute réduction des normes sanitaires et agro-alimentaires et en renforçant les informations aux consommateurs afin que ceux-ci puissent exactement connaître la composition et l'origine des produits qu'ils consomment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Et alors?

M. Maxime POURTOIS, Conseiller: Et enfin dernier amendement, nous proposons l'article 12 qui est un article complémentaire à ce dont je viens d'évoquer l'existence qui est donc, un nouvel article qui lui propose ceci : « Article 12, aspects communaux. Le Conseil communal d'une part affirme ses craintes quant aux négociations telles qu'actuellement menées dans le cadre du TTIP qui constituent une menace grave pour nos démocraties communales notamment en matière économique, sociale, sanitaire, environnementale et culturelle. Refuse toute tentative de dérégulation de nos normes et toute tentative d'affaiblir le cadre communal, régional, national ou européen notamment en matière sociale, santé, environnement des travailleurs, des consommateurs et des entreprises et enfin considère la Ville de Mons comme commune hors TTIP dans les conditions actuelles de négociation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, c'est clair, donc, 5 amendements, on y reviendra tout à l'heure. Alors qui demande la parole ? Oui, je vous en prie, M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Plusieurs éléments. On ne va tout refaire le débat puisqu'effectivement cela fait déjà la troisième fois qu'on en discute mais je vois qu'on avance à chaque débat donc, j'ai appris que le CDH était pour le libre-échange donc, je m'en réjouis, donc, vous voyez, on devrait peut-être refaire une quatrième séance. Premier élément, il est sur le lieu. Je ne comprends vraiment pas encore une fois comment un tel texte peut arriver dans notre Assemblée. Je rappelle quand même

pour ceux qui nous disent que quand les négociations seront terminées, on n'aura plus rien à dire, c'est complètement faux. C'est contraire au mode de fonctionnement de tous les traités internationaux puisqu'à chaque fois un traité est négocié, d'ailleurs dans une relative discrétion comme toutes les négociations même à la Ville de Mons quand on négocie certaines choses, il y a d'abord des membres du Collège ou tout le Collège qui négocie puis cela revient au Conseil communal qui prend la décision finale, dans un traité, c'est la même chose, on négocie puis après on retourne devant les parlements nationaux et ce sont les députés qui sont les seuls habilités à créer du droit et à changer les normes. Cela veut dire qu'en Belgique, on a quand même de bonnes raisons d'être calme et serein par rapport au problème puisque que le texte va devoir passer devant 9 assemblées, 9 assemblées et cela veut dire très concrètement parce que j'ai entendu beaucoup de désinformations mais techniquement sur le plan juridique, cela veut dire que si le seul parlement wallon par exemple, devait dire « non » demain au TTIP quand le texte sera conclu et bien l'ensemble de l'Union européenne serait bloquée et ne pourrait pas ratifier ce traité international de libre-échange donc à un moment donné, moi, je veux bien qu'on joue sur les peurs des gens mais faut quand même être sérieux. Il y a 9 chances en Belgique, donc, une fois, on peut distraire mais 9 fois, je crois comprendre quand même qu'on aura l'occasion d'avoir le débat avec les personnes habilitées. Deuxième aspect, j'ai bien compris, on veut se déclarer aujourd'hui « Ville hors TTIP », que les choses soient bien claires sur notre position, rappeler le fait qu'on est attaché à la sécurité alimentaire, qu'on est attaché au service public, qu'on est attaché à une justice impartiale, nous aussi, vous savez, il n'y a pas de scoop par rapport à cela, on a un parti démocratique, la société libérale dans laquelle on vit puisqu'on est quand même dans une démocratie libérale est celle qui a porté justement cette liberté, cette justice impartiale, tout cela, c'est l'état de droit qui vient de l'idéologie et de la philosophie libérale, donc, nous, on n'a pas de souci par rapport à cela. Par contre, ce qu'on n'arrive pas à comprendre sur le plan intellectuel et politique, c'est comment on peut être contre un texte qui n'existe pas. Moi, je veux bien, on peut se déclarer contre des négociations qui auraient lieu dans 5 ou 6 ans préventivement mais moi, je ne comprends pas comment on peut d'ores et déjà dire, on est « contre » ce texte alors qu'on n'en connaît pas les tenants et aboutissants. Tout cela pour dire que sur les considérants, le MR pourrait très bien s'inscrire là-dedans, il n'y a pas de difficulté avec cela mais on ne peut pas à un moment donné bloquer une action politique sur une négociation qui n'est pas terminée. Un exemple très concret, la Commissaire européenne en charge du dossier, Mme Malmström est venue il y a une dizaine de jours au Parlement fédéral belge et a formulé par exemple

une nouvelle proposition en matière d'arbitrage et donc, on voit bien, c'est un texte qui est en constante évolution, on ne peut pas être « contre » quelque chose qui est en constante évolution. La seule chose que je vois puisqu'on vient de me rassurer apparemment mais je ne crois pas que c'est le cas de tout le monde, ce n'est pas un problème par rapport au libre-échange, je me dis que cela doit être un problème avec le cocontractant si on était en matière de contrat, c'est que le problème se pose avec les Etats-Unis. Apparemment négocier un traité avec les Etats-Unis, c'est compliqué. Je tiens quand même à rassurer tout le monde, le Parlement wallon, la semaine passée a voté des accords de coopération parfois avec des pays aussi exotiques que la Barbade par exemple en termes de non double imposition, donc, je crois qu'à un moment donné, les Etats-Unis ne sont quand même pas le pays qui est le moins respectable en la matière et je crois qu'heureusement que l'on continue à avoir des échanges avec ce grand pays qui est aussi une grande démocratie, donc, j'ai un petit de mal à comprendre cet élément-là. Même chose par rapport aux études, on vient de nous sortir des études sur en tout cas pas les gains mais les destructions que va engendrer ce traité, c'est la même chose, tant que l'on ne connaît pas l'arrivée, on ne sait pas, on a des études qui espèrent certains résultats, si on va dans certaines configurations mais on ne sait toujours pas ce qui sera libéralisé ou pas et quels droits de douane seront diminués, quelle législation sera harmonisée, donc, sur ce fait-là, il n'est pas possible non plus dans le sens inverse de dire que cela a détruit des emplois. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais tous les chiffres qui nous ont été sortis sur l'ALENA n'ont pas beaucoup de sens non plus parce qu'entre la signature de l'ALENA et maintenant, il y a quand même une crise économique qui, si certains ont été distraits, et certainement une des plus importantes depuis le début du 20^e siècle et donc, il faudrait comparer les paramètres économiques en considérant que toute chose étant égale par ailleurs. On a évoqué la question de l'harmonisation, désolé mais ce n'est pas correct non plus, cela a été très expliqué par M. DEMARTY quand il est venu, l'idée n'est certainement pas d'une harmonisation par le bas des normes, l'idée est qu'à un moment donné, si on atteint les mêmes niveaux de sécurité et l'exemple qui avait été pris était celui par exemple de la sécurité routière, si on a les mêmes normes de sécurité pour les voitures aux Etats-Unis ou en Europe, on peut peut-être, je crois que ce n'est pas un non sens, envisager une certaine uniformisation dans ce qui est reconnaissance des crash-tests par exemple. Un crash-test passé en Europe serait valable aux Etats-Unis et inversement. D'autant que, ce qui moi me surprends et je trouve que sociologiquement cela en dit beaucoup sur l'état d'esprit que les Européens ont vis-à-vis d'eux-mêmes, c'est qu'on a l'impression que si on va négocier

avec les Etats-Unis, automatiquement ce sont les Américains qui vont nous imposer nos normes et je ne comprends cette mécanique qui consisterait à dire qu'à chaque fois qu'on négocie avec les Etats-Unis alors on sera perdant. Je rappelle quand même qu'on est la première puissance économique mondiale, l'Union européenne dans son intégralité est la première puissance à niveau-là et par ailleurs, les Américains aussi pourraient avoir des raisons de craindre une négociation avec nous puisqu'on pourrait les amener à devoir respecter une série de règles qui ne sont pas les leurs à l'heure actuelle. Je ne crois pas que rentrer en négociation avec quelqu'un dans un monde tellement ouvert doit faire preuve de ce repli sur soi. On nous a parlé de différentes questions que ce soit le manque de transparence, le manque de transparence, à la rigueur on pouvait encore s'en plaindre il y a quelques mois, maintenant tous les documents sont sur le site de la Commission européenne. On a les négociateurs qui font le tour de tous les parlements, qui répondent aux questions. A un moment donné, moi, je veux bien mais ils ne peuvent pas envoyer un SMS tous les soirs pour expliquer où ils en sont aujourd'hui, donc, en matière de transparence, je pense que les choses sont relativement claires. Deuxième élément, les ISDS, donc, cet arbitrage. L'arbitrage, ce n'est pas les Américains qui l'ont inventé, l'arbitrage, ce sont les Allemands qui l'ont inventé dans les années 50, ils en ont plus de 150 chez eux, en Belgique, on en a 8, on en a perdu aucun. Ce n'est pas parce qu'on rentre dans une logique d'arbitrage qu'automatiquement, l'Etat est perdant, donc, pour conclure sur la question et je ne résisterais pas non plus au fait parce que j'ai entendu qu'on était attaché à la lutte contre la fraude fiscale, j'invite chacun dans cette assemblée à regarder ce que font les Etats-Unis par rapport à n'importe quel pays européen en matière de lutte contre la fraude fiscale, les Etats-Unis sont bien plus en avance que nous en la matière et je rappelle aussi que quand on est de nationalité américaine, on paie toujours ces impôts aux Etats-Unis, ce qui n'est certainement pas le cas dans nos pays européens ou le simple fait de déménager d'un pays à l'autre, nous permet d'aller chercher un niveau fiscal plus favorable, donc, voilà, tout ce qui vient des Etats-Unis n'est pas non plus nécessairement mauvais et on pourrait s'inspirer de certaines choses. Mais simplement, deux aspects importants pour nous, le premier, c'est que le lieu dans lequel ce texte est débattu n'est pas le bon, on va passer 1 heure à débattre de cela sans compter le temps qui a été passé précédemment pendant ce temps-là, il y a des dossiers de la Ville de Mons qui restent en souffrance et je crois qu'il est important de traiter de ces dossiers. Deuxième élément, je ne comprends pas encore une fois comment on peut être « contre » quelque chose qui n'existe pas et mon groupe ne le comprend pas et surtout, surtout, je sais que cela ne fait pas plaisir

à tout le monde mais je crois que refuser de discuter avec une puissance comme les Etats-Unis en sachant que c'est un grand pays démocratique, cela fait preuve d'un certain repli sur soi et ce repli sur soi est certainement un élément qui est extrêmement négatif et mortifère pour nos sociétés qui est porté à l'heure actuelle par des partis avec lesquels on ne souhaite pas travailler et on ne souhaite pas discuter et donc, je ne pense pas que cette stratégie de se replier sur nous sera à la fois une stratégie efficace sur le plan économique mais certainement pas pour le développement social et des valeurs humanistes qui sont les nôtres. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Y-a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Oui, M. le Conseiller HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Je vais être court et bref, M. le Bourgmestre. On m'a parlé de choses mortifères, en tant que Chef d'entreprise de services, je crois que me faire le porte-parole de toutes les entreprises belges qui aujourd'hui sont en concurrence avec des travailleurs qui sont payés 15, 20 quand tout va bien et dans beaucoup de chantiers, on voit des travailleurs à 9 ou 15 euros, alors, « oui » à la concurrence mais quand les conditions sociales sont identiques, quand les charges sociales sont les mêmes. Comment voulez-vous que les entreprises et il y a eu des journaux télévisés récemment qui ont démontré les conditions en Allemagne où il n'y avait pas encore un salaire minimum à 9 euros et donc tout une partie de la production européenne a été détournée par l'Allemagne avec des conditions sociales épouvantables avec des salaires de moins de 9 euros, oui, on est pour la libre concurrence mais encore faut-il que le système social et les charges salariales soient les mêmes, sinon, la concurrence n'est pas possible et elle est mortifère pour nos entreprises. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. MILLER a demandé la parole, je vous en prie.

M. Richard MILLER, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je voudrais simplement insister sur un point tout en respectant bien entendu l'avis et la position des uns et des autres. Ce traité est extrêmement important, c'est normal qu'il suscite l'attention des différents courants politiques et idéologiques, etc... et toutes les assemblées sont occupées de plancher sur le sujet. A la Chambre comme vous le savez, M. le Bourgmestre, il y a des auditions qui n'en finissent pas, donc, voilà, dans le respect des opinions des uns et des autres mais je tiens à insister sur un point. Si ma famille politique comme vient de l'expliquer notre Chef de groupe, est attachée à la poursuite des négociations du traité, il y a un élément auquel je suis fort attentif et que j'espère faire passer. Je ne voudrais pas que voyant un peu comment le vote de l'assemblée se dessine qu'il y ait une espèce de

dichotomie entre d'un côté ceux qui penseraient au social et puis une certaine forme d'égoïsme qui ferait que nous, nous nous tournerions vers les Etats-Unis, ce serait, je pense, une mauvaise analyse du traité et de ce qu'apportent les traités commerciaux. Nombre d'experts ont été entendus, j'en ai encore entendu tout à l'heure qui insistent sur un point et c'est la raison pour laquelle nous avons notre formation politique, l'idéologie, la doctrine qui est la nôtre, la philosophie qui est la nôtre est de soutenir les accords commerciaux, c'est parce qu'on constate que lorsque les accords commerciaux sont bien négociés, qu'ils apportent des éléments régulateurs notamment à la mondialisation dont on ne cesse de parler, ils ont aussi un impact positif en matière sociale, en matière salariale et notamment pour ce qui concerne le salaire des femmes, le salaire des femmes partout où des accords commerciaux sont bien négociés bien entendu et régulés, c'est ce que nous souhaitons au niveau de ce traité Europe - Etats-Unis, il y a aussi un impact pour les populations en terme d'augmentation de niveau de vie, d'augmentation de garantie sociale, etc... Sur ce point-là, je voulais vraiment insister. Il n'y a pas d'un côté les égoïstes qui ne cherchent que la rentabilité et qui ne penseraient pas aux autres et qui voudraient un accord commercial, je vous demande d'examiner un peu l'histoire et vous verrez que lorsque les accords commerciaux ont eu lieu, cela a été aussi favorable aux populations, raison pour laquelle d'ailleurs, la population européenne est une des plus riches du monde. Alors, moi, je veux bien qu'on ait une attitude un peu méprisante vis-à-vis de tout cela. Quand le Conseil communal sera terminé nous allons tous rentrer chez nous, peut-être aller boire un verre, aller manger au resto, demain, on fera nos courses, etc... Tout cela, c'est du libre-échange aussi, je le dis juste au passage, on peut refuser le libre-échange mais alors si on le refuse, il faut aussi refuser les qualités qu'il apporte. Il y a un autre point important également, je pense que ceux qui s'opposent à la poursuite des négociations, je ne dis pas à l'acceptation du résultat des négociations puisque ces négociations sont seulement en cours et qu'un mandat a été délivré aux négociateurs européens pour le mener à bien. Ceux qui s'y opposent me donnent aussi le sentiment de jouer un peu avec le feu. Je le dis pourquoi ? Parce que tout simplement, nous ne sommes plus du tout seul au monde et que si accord ne se négocie pas entre les Etats-Unis et l'Union européenne, moi, je vous fiche mon billet que les Américains vont se tourner vers la Chine, il y a des accords qui sont occupés d'être négociés et inversement, si l'Union européenne aboutit à un bon accord avec les Etats-Unis, nous serons beaucoup plus forts pour négocier avec les autres parties du monde et moi, peut-être libéral, ce qui peut peut-être déplaire à certains, moi, j'ai la faiblesse de croire que les autres populations du monde ont aussi droit au développement et

à tout ce que peut apporter un accord commercial bien régulé et bien charpenté, c'est la raison pour laquelle, je n'arrive pas à comprendre pourquoi on a le sentiment, il y a un sentiment, c'est diffusé à travers toute la population, pour dire, donner l'impression que les Européens négocieraient contre eux, contre leurs propres intérêts, contre les intérêts de leurs propres concitoyens en galvaudant tous les acquis salariaux, sociaux, les garanties que nous avons, cela, je n'arrive pas à comprendre quelle est l'image que nous pouvons avoir des négociateurs européens pour estimer que ces gens sont payés et bien payés pour négocier contre les Européens, cela n'a aucun sens, aucun sens, ces gens-là ont un mandat, le mandat grâce à l'action de notre Bourgmestre comme cela a été rappelé tout à l'heure, a été rendu public et peut être consultable sur le site de la Commission. On peut lire exactement toutes les garanties salariales, sociales, environnementales, l'agricole, etc... Il est répété à plusieurs reprises qu'il n'ait pas question de descendre en-dessous de ces standards. Nous sommes la capitale européenne de la culture, il est indiqué dedans qu'il doit y avoir le respect de la diversité culturelle qui est aussi un concept qui est né dans l'esprit, c'était l'esprit de Mons à l'origine, cela se retrouve dans le mandat de négociation de la Commission et il est précisé en plus que tout ce qui est audiovisuel, cinéma, etc... avec Wallimage n'entre pas dans le périmètre, et donc, on peut décider comme cela que ce n'est pas bien, on peut décider qu'on est « contre », je respecte les opinions de chacune et chacun, j'ai simplement voulu intervenir pour bien préciser que si mon groupe ne vote pas comme notre Chef de groupe l'a indiqué, la résolution proposée ni les amendements proposés, ce n'est pas du tout, pas du tout parce que nous n'aurions pas envie que les autres populations puissent aussi se développer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. le Conseiller. D'autres Interventions ? M. BEUGNIES et puis Mme MOUCHERON. Les deux dernières, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci. Je ne sais si vous vous rappelez mais quand on nous a vendu l'Europe, quand on nous a vendu l'Union économique européenne, à l'époque, on nous avait dit, vous allez voir, cela va être formidable, on va créer des centaines de milliers d'emplois, tout le monde va être gagnant, gagnant-gagnant comme j'ai entendu à la toutes commissions, c'est gagnant-gagnant, vous allez voir cela va être formidable, allez demander aujourd'hui aux travailleurs espagnols, grecs, irlandais, italiens, allez leur demander leur avis pour savoir s'ils trouvent cela formidables finalement. Ce qu'on nous a vendu à l'époque, on nous fait exactement le même coup aujourd'hui avec les Etats-Unis, c'est pour cela qu'on veut le retrait des négociations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Pour remettre tout de même quelques propos que j'ai entendu qui ne sont pas de l'ordre de notre motion, on ne refuse pas la négociation, on ne refuse pas le libre-échange, on ne ferme pas les portes, simplement, si j'entends que vous êtes calmes et sereins, on est responsables et prudents et à un moment donné quand on voit que les négociations risquent de mettre en péril des acquis, des normes sociales, une sécurité juridique, on se doit de prendre le temps de s'interrompre, de réfléchir, de redresser et de refixer le cadre dans lequel on veut avancer, ce n'est pas ici, un arrêt des négociations puisqu'on note bien que ce sont dans les conditions actuelles du TTIP, donc, il n'y a aucune porte qui est fermée, il y a simplement le temps de voir vers où on va et de fixer les balises au-delà desquelles on ne veut plus aller. Je voudrais remettre cela bien au clair parce que j'entends les « pour » et les « contre », il y a une grosse nuance entre ce qu'on vote ce soir et un arrêt total ou une continuité dans la sérénité comme vous dites. Par ailleurs, puisque c'était le premier argument du MR, je suis quand même étonnée de la teneur des débats, j'en suis ravie mais pour quelque chose qui ne devrait pas être débattu ici, finalement, j'ai l'impression que ça déchaîne les passions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Chers collègues.

M. Richard MILLER, Conseiller : On n'a pas l'habitude, Mme MOUCHERON, de fuir le débat, nous, à notre avis, ce ne devait pas être discuté au sein de cette assemblée, Georges-Louis l'a dit. Je peux vous dire que nous n'avons pas pour habitude de fuir le débat, nous avons tenu à préciser notre position aussi bien du point de vue politique que sur le fonds et au point de vue des préoccupations qui sont les nôtres. Si maintenant, vous voulez le prolonger, moi, je n'ai aucun problème, si vous voulez que je vous demande quelle est la position de votre groupe au niveau européen, on est parti pour la soirée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, alors, avec ordre et méthode en vous remerciant toutes et tous pour vos interventions. D'abord, nous sommes au 9 bis, donc, on votera « pour » ou « contre » la motion déposée par Mme DE JAER puis on passera au 9 ter conformément aux règles, donc, on votera d'abord les amendements, il y en a 5 et puis la motion éventuellement amendée s'il y a des majorités dans l'amendement.

L'Assemblée passe au vote du 9^e objet bis qui donne le résultat suivant :

5 OUI : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

38 NON : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme

KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

REJETE – 13^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors, je passe amendement par amendement. Je rappelle le premier amendement, c'est le retrait dans la motion déposée par Mme Savine MOUCHERON, des mots « Gouvernement fédéral », donc, on s'adresse directement à la Commission européenne et au Parlement européen.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: De façon générale, on va s'abstenir sur l'ensemble des amendements qui sont déposés à la motion qui vise à suspendre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Maintenant, puisque les 5 amendements ont été retenus par la majorité, j'en arrive à la motion ainsi amendée.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

9 NON: MM. LECOCQ, TONDREAU, MILLER, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU, MM. BONJEAN, BEUGNIES

4 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

L'Assemblée passe au vote du 9^e objet ter qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

12 NON : M. LECOCQ, TONDREAU, MILLER, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, MM.

BEUGNIES, Fr. HAMBYE

1 ABSTENTION : M. JOOS

ADOPTE – 14^e annexe

10^e Objet : Périmètre de rénovation urbaine « Gare ». Approbation du projet de quartier. Gestion Territoriale et Économique UR2015

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Globalement, par rapport au projet de périmètre de rénovation urbaine qui nous est proposé, nous avons quelques suggestions et demandes de modification par rapport au projet qui nous est proposé au niveau des voiries, donc, dans le quartier de la gare, il y a un certain nombre de voiries qui vont faire l'objet grâce à ce périmètre de rénovation de réfection. Ces voiries sont classées en fonction de leur priorité de rénovation à court terme, moyen terme et long terme. Nous nous étonnons de la présence de la rue de la Houssière dans la catégorie court terme, effectivement, vu son état, pour moi, elle aurait tout aussi bien pu être rénovée à une échéance plus lointaine. Par contre, la rue Masquelier, dont la rénovation est prévue à moyen terme, devrait, pour moi, être rénovée avec une urgence beaucoup plus importante. Il s'agit de l'entrée de Ville de Mons en venant de Cuesmes, son état est – on peut tous le contacter – assez déplorable, donc, pour moi, elle devrait être échangée avec la rue de la Houssière par exemple. Si on prend la prolongation de la rue Masquelier, je suggérerai également que la rénovation du petit square au coin du boulevard Gendebien et de la rue Masquelier soit également l'objet d'une rénovation prioritaire pour également soigner cette entrée de ville. Donc cela, c'est par rapport aux priorités globales. J'avais encore autre chose au niveau des priorités, à long terme, il est indiqué que la rue Claude de Bettignies et les places de Vannes feront l'objet de réfection ponctuelle. Pour moi, cela doit aller au-delà de la réfection ponctuelle, donc, déjà, elles sont classées dans la catégorie long terme, donc, ce ne sera pas avant 10-15 ans. Quand on voit déjà leur état actuel, pour moi, on peut déjà acter que la réfection complète devra être effectuée dans ce délai-là. Je demande que soit retiré le terme « réfection ponctuelle ». C'était donc par rapport aux priorités de réfection de voirie. Maintenant, je voudrais avoir une réponse complémentaire par rapport à la circulation au niveau de la place Léopold, au moment du projet de rénovation de la gare Calatrava, il était prévu qu'il n'y ait plus de traversée de la place Léopold, il y a pas mal de rumeurs qui courent sur le fait qu'on pourrait la retraverser, qu'il y a des comités de riverains qui se mettent en place

pour faire pression. Je voulais savoir ce qu'il en est à ce sujet-là et quelles sont vos intentions ? Dernière chose. Je sais qu'on n'est pas à cette étape du projet, que c'est vraiment le projet qui est déposé pour obtenir les subsides, néanmoins, je souhaite attirer l'attention sur le fait qu'au niveau de la mise en œuvre de ces rénovations urbaines, il s'agira d'être attentif au niveau des bâtiments à arriver à une rénovation qui soit au niveau énergétique la plus optimale possible et qui si possible utilise des matériaux écologiques. Par rapport aux voiries également, on attire votre attention sur la nécessité d'intégrer dès maintenant, la mobilité douce, les personnes à mobilité réduite, également tout ce qui est transport en commun. On constate par exemple au niveau de rues qui ont été rénovées par exemple dans d'autres périmètres comme la rue de la Grande Triperie où on a encore mis des pavés, qui ne tiennent pas compte de la circulation cycliste. Quand la rue de Nimy a été refaite, on a été dans une situation qui est plus négative et moins sécuritaire pour les cyclistes que cela ne l'était précédemment, je pense qu'un projet de rénovation doit aller dans le bon sens pour tous les utilisateurs, que ce soit les piétons, que ce soit les cyclistes, que ce soit les transports en commun ou éventuellement les voitures, cela ne peut pas diminuer le confort d'une catégorie d'utilisateurs et je demande que dès maintenant, on pense à prendre cet élément en compte dans la rénovation du quartier de la gare. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Globalement, on rejoint tout à fait les préoccupations de notre Collègue. Peut-être deux autres points. D'abord, j'estime qu'il faut continuer et on a des signes encourageants au square à la place Nervienne mais au square Roosevelt très sincèrement, je pense qu'on doit absolument reprendre un projet qui avait déjà été étudié, développé dans les années 70, de faire un grand parking, cela me semble indispensable car si on veut développer notre Centre-ville qui souffre très fort commercialement, il faut donc développer des espaces de parking. Alors, on parle toujours du parking de la rue de la Halle et parking rue d'Havré mais vous me concéderez que ces projets ont été développés il y a trente ans. Depuis lors, plus grand-chose. Pour ceux qui veulent un peu et qui aiment les voyages, qu'ils aillent à Périgueux, là, pour une place exactement identique à celle de la place Franklin Roosevelt, il y a des entrepreneurs, je ne citerai pas de nom qui ont créé une place de parking en verdurisant la place et je trouve qu'on pourrait s'en inspirer. Par ailleurs et c'est le deuxième point, je ne vais pas développer plus, il y a une absence actuelle de plan de circulation qui fait que les gens de Cuesmes et Jemappes rentrent dans la Ville et se trouvent bloqué puisqu'ils sont dans l'impossibilité de traverser, on l'a déjà

évoqué, quand on arrive de Cuesmes et Jemappes, on doit quasiment faire tout le tour de la Ville, pour moi, c'est un problème de renvoyer les gens pour ceux qui veulent arriver à l'Académie, en venant de Cuesmes et Jemappes, on doit faire tout le tour de la Ville pour déposer ses enfants et donc, il y a un gros problème et j'attire l'attention de l'ensemble du Collège sur ce fait qui est très ennuyeux et qui je crois est – je dirais – négatif pour le commerce. Je vous donnerais une anecdote, j'ai rencontré quelqu'un il y a un mois qui m'a dit qu'il allait essayer d'aller chez le coiffeur un samedi, il a fait trois fois le tour de la ville pour trouver une place de parking, il n'en a pas trouvé et bien, il est allé à Saint-Ghislain. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Comme quoi, nous avons un esprit de solidarité avec les autres communes de Mons-Borinage.

Y-a-t'il d'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre, merci mes chers collègues pour vos différentes interventions. Effectivement, c'est un débat que nous avons eu l'occasion d'avoir ce vendredi en commission préparatoire au Conseil communal. Ce que je voudrais souligner tout d'abord en présentant ce projet, c'est l'importance du travail qui a été accompli non seulement par le service de l'Urbanisme qui comme vous le savez pour parvenir à ces résultats a avec le Collège réalisé un bilan sociologique et socio-économique du quartier qui est en cours depuis plusieurs années qui a nécessité de nombreuses consultations de la population, que ce soit par questionnaire ou par réunion citoyenne et nous a permis au niveau du Collège d'arrêter un programme ambitieux de renouveau pour l'ensemble du quartier de la gare dont le périmètre a été clairement établi dans le dossier qui vous est soumis ce soir. Ce dossier nous propose effectivement toute une série de projets à mener à court, moyen ou long terme, ce sont des projets qui touchent à la fois au domaine public, à l'aménagement des espaces publics, des lieux de convivialité mais aussi et c'est la priorité à la qualité du logement, des commerces qui se situent dans le quartier pour lequel un renouveau est indispensable ainsi qu'à l'aménagement de différents lieux de convivialité, je pense notamment au renouveau de la maison de quartier et au réaménagement de toute une série de façades ainsi qu'à l'éclairage public, donc, un programme ambitieux pour ce quartier qui est un quartier important dans la mesure où il assurera demain, la transition entre la Ville nouvelle et la Ville ancienne d'autant plus que vous le savez les travaux de la gare sont en cours d'avancement et devraient se terminer si tout va bien d'ici 2018, ce qui devrait donner un nouvel élan à ce quartier, donc, la Ville est fière de pouvoir vous proposer ce projet ce soir. Nous avons entendu naturellement les

différentes remarques qui ont été faites par les partis d'opposition et donc, ce que l'on vous propose, c'est tout d'abord de pouvoir entendre un certain nombre d'entre elles notamment pour ce qui concerne la rue Masquelier, donc, la proposition que nous vous faisons, c'est effectivement de pouvoir avancer - la priorité de la rue Masquelier -, de la priorité 2 vers la priorité 1, donc, dans la catégorie priorité à moyen terme. Pour ce qui concerne la rue de la Houssière, donc, nous partageons vos constats à savoir que l'état de la rue, c'est-à-dire de la voirie est tout à fait satisfaisante puisqu'il s'agit du macadam qui a été refait il n'y a pas si longtemps, en revanche, l'état des trottoirs n'est pas idéal et donc au niveau de la Région wallonne, ce n'est pas l'usage de pouvoir refaire des trottoirs sans refaire la voirie néanmoins ce que l'on va essayer de faire sans garantie de résultat puisqu'il faut que l'on discute avec les services du SPW, c'est de pouvoir faire valider la réfection des trottoirs qui sont quand même fort usités par les usagers de la gare qui se rendent notamment dans les écoles par le square Roosevelt ou les usagers du marché dominical, donc, on va essayer de pouvoir travailler sur les trottoirs sans retravailler la voirie, donc, voilà mais sans garantie de résultat mais je propose qu'on l'intègre dans la décision modificative de ce soir pour répondre à votre remarque qui était pertinente en la matière, de même que pour ce qui concerne la rue Claude de Bettignies et la place de Vannes, nous nous proposons également de pouvoir tout en maintenant le rang prioritaire réaliser une réfection complète puisque là aussi mais à plus long terme, on constate qu'il y a toute une série de difficultés au niveau des pavés, ce n'est pas ma collègue, Mélanie OUALI qui me dira le contraire puisque chaque année, elle doit inscrire un budget pour intervenir au niveau de la réfection de certains d'entre eux. Pour ce qui concerne la proposition de M. HAMBYE relative au parking, vous le savez, M. HAMBYE, lorsque le Collège a présenté sa stratégie en matière de fonds européens et notamment liés aux aménagements de parkings, il y avait deux options qui étaient sur la table pour créer un parking complémentaire, soit le square Roosevelt, soit la place Nervienne, vous le savez, le Bourgmestre a présenté la semaine dernière les résultats qui font suite aux décisions du Gouvernement wallon en matière de sélection des projets européens et le projet qui a été retenu sur proposition de la Ville par le Gouvernement wallon en la matière est celui d'un aménagement à la place Nervienne et donc voilà, je pense qu'il y a en matière de parking, c'est le moins que l'on puisse dire puisque nous partageons votre constat par rapport au manque d'offre de parking en Centre-ville, des efforts significatifs qui ont été faits par le Collège depuis le début de cette législature. Nous avons à la fois et mon collègue Pascal LAFOSSE y travaille activement, toute la stratégie de stationnement en surface, le nouveau parking dans le

périmètre du piétonnier sur lequel le Collège avance, le parking de Messines sur lequel la rénovation est maintenant engagée. La rénovation à venir, après avoir fait celle du parking de la rue de la Halle, de celui de la Grand Place et maintenant un parking complémentaire qui est annoncé avec une enveloppe de plus de 6 millions d'euros pour la place Nervienne, donc, je pense que le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a un effort considérable qui est fait par le Collège en la matière. Dernier mot concernant les remarques de Madame MARNEFFE, pour la mobilité douce et pour la performance énergétique, j'entends bien que des efforts doivent être accomplis, Mme OUALI a déjà eu l'occasion de prendre connaissance de vos remarques à ce sujet-là et a systématiquement répondu dans le sens souhaité en réattirant l'attention des services sur la nécessité de consulter des commissions consultatives en la matière et puis dernier aspect mais le Bourgmestre vous apportera la réponse directement sur la mobilité dans le quartier par rapport à la redynamisation commerciale, on a effectivement eu l'occasion d'en discuter avec les commerçants et le Bourgmestre va vous répondre sur les perspectives à ce sujet. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Quelques mots additionnels, donc, pour la circulation, les flux de circulation actuels ne sont pas optimaux, c'est le moins que l'on puisse dire. A titre de test, nous avons suggéré quelques modifications et voir un peu comment cela allait réagir ? Comme on s'y attendait, modifier par exemple la rue de l'Athénée, mettre dans l'autre sens et puis la rue de la Grosse Pomme pour remonter vers Sainte-Waudru, cela a soulevé un tonnerre de protestations. Revenir à une modification de la rue des Sœurs Grises, rue des Quatre Visages, etc... Cela soulève à nouveau une protestation et au demeurant, j'ouvre une parenthèse que je comprends parce qu'objectivement, ce sont des rues à usage limité et à partir du moment où il y a des flux importants plus des camions, on modifie radicalement l'usage de la voirie. Alors que faire ? Soit faire comme aujourd'hui, le grand tour, soit modifier et permettre le passage à la place de la gare. Où en est-on avec cette histoire ? D'abord, comme l'a dit l'Echevin, outre le parking de la place Nervienne, nous avons obtenu des moyens financiers de l'Union européenne et de la région wallonne pour aménager, rénover, créer les deux places de chaque côté de la gare, donc, on a des sous pour maintenant créer la place des Congrès en face du Centre de Congrès, donc, dès que la gare est terminée, j'espère qu'elle le sera le plus rapidement possible, on pourra alors utiliser l'autre budget qui est celui de la rénovation de la place Léopold. Et se posera la question de savoir, est-ce que oui ou non à 30 à l'heure ou à 15 à l'heure, on pourra permettre le passage de véhicules. Initialement, nous étions « contre », les commerçants, eux, plaident pour qu'il y ait un passage, nous

n'avons pas encore tranché, c'est une question qui est en suspens, donc, les rumeurs comme disait Mme MARNEFFE, je peux les comprendre, c'est une question pour laquelle nous allons revenir et discuter, il y a des avantages et des inconvénients, il y a des inconvénients parce que n'oublions pas qu'il y a 40.000 personnes, 20.000 le matin, 20.000 le soir parce qu'il y en a 10.000 qui vont en train et 20.000 en tout aller-retour dans les bus et puis les 10.000 qui reviennent du train, donc, en tout, cela fait 40.000 passages, donc, on a intérêt à ce que cette place soit la plus piétonne possible, d'un autre côté, il y a tout l'inconvénient évoqué par M. HAMBYE et les commerçants se plaignent amèrement de la situation, ils se sentent « sinistrés », mal aimés, donc, voilà, la question n'est pas tranchée, dans l'état actuel du projet c'est toujours piéton mais c'est quelque chose qu'il va falloir discuter le moment venu mais donc, pour le moment vous savez qu'il y des plots pour ne pas avoir des concurrence entre voitures et bus, ces plots sont baissés à 18h00 et à 18h00 tous ceux qui souhaitent passer, peuvent passer légalement sans infraction, voilà, où on en est pour le moment. Y a-t'il un commentaire, oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Tout d'abord, je vous remercie pour vos propositions par rapport au périmètre de rénovation du quartier de la gare et la prise en compte de suggestions qui nous ferons voter le point. La circulation place Léopold dépasse un petit peu le cadre de ce point-ci mais je voudrais quand même en discuter, donc, quand le projet de gare a été décidé, donc, j'imagine qu'il y a des études de mobilité approfondie, le but étant de faire une gare multimodale, on n'a toujours pas de plan communal de mobilité à la Ville de Mons, donc, qui nous permettrait de savoir quelles sont les conséquences de savoir comment on peut envisager la circulation autour dans la ville, donc, sans ces éléments-là, je pense que ce serait une très mauvaise décision de se décider sur la destination de la place Léopold en sachant de toute façon que même si on n'y faisait passer les véhicules à 10 ou 15 km/h, il y aurait quand même pas de parking, donc, cela ne résoudrait quand même pas le problème des commerçants de ce quartier-là qui n'auront pas nécessairement plus de possibilités pour que les gens se garent pour aller faire leur course dans ces commerces-là, donc, j'attire votre attention sur le fait que cette gare multimodale a été conçue, a été pensée sans circulation au niveau de la place, donc, revenir sur cette décision-là, nécessiterait une étude approfondie via, à mon avis, le plan communal de mobilité et je vous demande de reporter le plus possible cette décision en l'absence de celui-ci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Soyez rassurée. S'il y en a un qui est conscient, c'est bien moi pour mille et une raisons. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Pour la place Nervienne, vous me voyez ravi parce qu'il y a quelques mois, j'avais proposé de faire un parking de 2.000 places

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je trouve que vous êtes modeste parce que moi, j'aurais fait 2.010 places mais bon.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Une de mes collègues Ecolo a dit que c'était tout à fait déplacé parce qu'elle trouvait que l'endroit était mal placé et donc, me voilà, ravi si ce n'est que 200 places, cela me semble très faible pour un tel investissement mais bon, cela, ce sont les ingénieurs qui vont s'en occuper. La deuxième chose, c'est que je reviens toujours, quand on a délibéré sur l'ouverture des voiries pour la gare, on nous a promis un plan de circulation et donc, ma grosse inquiétude, c'est que les gens toujours de Cuesmes et de Jemappes qui arrivent par l'avenue de Jemappes, ils vont prendre à gauche qui est donc, le chemin de l'Inquiétude et l'avenue Mélina Mercouri et là, je ne sais où ils vont aller parce que je n'ai toujours pas compris actuellement quand on va à l'enregistrement et aux hypothèques, donc, je ne sais pas où on va mettre les voitures et donc, mon inquiétude et je le redis encore, c'est le cas de le dire au chemin de l'Inquiétude, c'est que la dimension de parking autour et aux alentours de la gare n'a jamais été prise en compte suffisamment. On sait bien qu'à 7h du matin, c'est un des journaux bien connu de la Ville de Mons qui l'a dit qu'il y a des voitures ventouses dans toute l'avenue Wauters, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Il y aura deux parkings de plus de 400 places de chaque côté de la gare, donc, cela devrait soulager en partie la situation chemin de l'Inquiétude que vous avez qualifiée comme vous l'avez fait il y a quelques instants.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 15^e annexe

11° Objet : Comptes annuels 2014. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Une petite chose brièvement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, simplement, je voulais juste attirer l'attention sur un point dans ces comptes parce qu'on passe toujours des heures à discuter du budget mais on ne regarde pas souvent les comptes et il y a eu récemment des petites discussions sur le fait des non-consommés qu'utilisent la Ville de Mons, alors, on avait eu la réponse du Ministre FURLAN qui nous indiquait que c'était tout à fait légal mais en plus d'être légal, cette technique est tout à fait efficace sur le plan budgétaire puisqu'on avait inscrit 4.000.000 de non consommés, on est à 5.500.000, donc, cela prouve que les services de la Ville de Mons et mon groupe s'en réjouit, cela prouve que les services de la Ville gèrent ce budget avec la plus grande attention. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Puisqu'il s'agit d'une réjouissance, Mme MOUCHERON vous vous sentez non réjouie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Ce n'est pas une question de réjouissance, c'est simplement une mise au point, le Ministre FURLAN n'a jamais dit que c'était tout à fait légal, il a dit que c'était illégal mais qu'il autorisait de le faire, ce n'est pas tout à fait la même chose, c'est pour cela que je m'oppose au vote. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, l'incident est clos.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE

4 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 16° annexe

12° Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE 2014

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous voulez prendre la parole ?

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Petite question, serait-il possible d'avoir un cadastre des ASBL et autres liés aux fabriques d'églises et si oui, vérifie-t-on les comptes ? Je n'ai pas besoin de la réponse maintenant mais si je pouvais l'avoir parce que j'ai notamment été surpris dans certains comptes qu'il n'y avait aucune recette dans certaines fabriques, donc, je me dis qu'elles doivent aller ailleurs, si c'est le cas, qu'on puisse examiner.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ne faites pas de procès d'intention. Vous voulez voir.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Je suppose qu'il y a quand même des recettes, pour vérifier justement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: oui, il faut vérifier. On va demander à M. l'Echevin des Finances d'avoir cette amabilité de poser des questions.

a) Saint Rémy Cuesmes. Gestion financière 79006

REMIS

b) Saint Martin Hyon. Gestion financière 79008

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 17° annexe

c) Sainte Waudru Ciply. Gestion financière 79009

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme

LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 18^e annexe

d) Saint Martin Obourg. Gestion financière 79010

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 19^e annexe

e) Saint Denis en Brocqueroy. Gestion financière 79011

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 20^e annexe

f) Sainte-Vierge à Nimy. Gestion financière 79012

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes

WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 21° annexe

g) Saint Martin Ghlin. Gestion financière 79013

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 22° annexe

h) Saint Martin Jemappes. Gestion financière 79020

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 23° annexe

i) Saint Vincent Mesvin. Gestion financière 79022

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM.

BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes
WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme
LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr.
HAMBYE

ADOPTE – 24^e annexe

j) Saint Ghislain Villers Saint Ghislain. Gestion financière 79026

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS,
LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme
KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME,
MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM.
BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes
WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme
LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr.
HAMBYE

ADOPTE – 25^e annexe

13^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.
COMPTE 2014.

a) Cuesmes. Gestion financière 79007

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS,
LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme
KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME,
MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM.
BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes
WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme
LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr.
HAMBYE

ADOPTE – 26^e annexe

b) Jemappes. Gestion financière 79027

REMIS

c) Mons. Gestion financière 79029

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 27^e annexe

14^e Objet : Centre de vacances adapté pour enfants porteurs d'un handicap 2015 : approbation de la convention établie entre la Ville de Mons et la Province de Hainaut et du projet d'accueil qui comprend le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur. Education Jeunesse/Extrascolaire

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

15^e Objet : Stationnement : recours à l'article 60 du RGCC pour la société. Mobilité Parkeon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Mme MARNEFFE. Stationnement. Recours à l'article 60 pour la société Parkeon.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: En ce qui concerne la réparation des horodateurs qui ont été vandalisés dont le montant s'élèvera à 16.000 euros, nous sommes évidemment « pour », on ne va pas laisser cela en l'état. Nous nous réjouissons par contre que le projet de nouveaux horodateurs soient prévus sans tirelire étant donné que cela créera moins de risque de vandalisme et le coût moindre à l'achat permettra de faire des économies à la Ville. Le coût des horodateurs actuellement d'après ce qu'il nous a été dit étant de 200.000 euros, cela va libérer de l'argent, nous demandons que cette enveloppe reste dans le budget mobilité de la Ville de Mons et donc, soit réinvesti dans le renforcement de la Cellule Mobilité de la Ville, par exemple, en prenant exemple sur la Ville de La Louvière qui a 6 personnes dans son service Mobilité, un Conseiller en mobilité, un Monsieur ou Madame Vélo, il y a également un spécialiste aussi en mobilité

plus générique et donc, on demande qu'on s'inspire de ce service-là pour avoir quelque chose de plus conséquent au niveau de la Ville et donc, on conserve l'enveloppe au sein de la Cellule Mobilité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il est pris acte de votre déclaration.

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

16^e Objet : Mons. Avenue Maistriau. Projet Salle Polyvalente à destination des étudiants – Approbation du cahier spécial des charges. Cellule Patrimoine RF/MG

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, sur le principe effectivement, créer un projet de salle polyvalente pour les étudiants, tout le monde, je dirais, approuve. Deux questions quand même très importantes. J'ai parcouru évidemment le projet mais la première, c'est l'acoustique, ce n'est pas à vous qu'il faut le dire, c'est un problème pour les riverains récurrents, vous vous souvenez qu'il y avait beaucoup de plaintes quand il y avait des soirées au Waux-Hall, régulièrement, tous les mois ou tous les quinze jours, vous aviez des plaintes sur le bureau du Bourgmestre. Ce qui me semble plus fondamental, ce n'est pas tellement cela, c'est la proximité des boulevards de grandes fréquentations, or, à minuit, 1, 2 heures du matin, et c'est cela qui m'interpelle, voir des étudiants sortir de là, dans un état plus que second voire troisième, à proximité d'une voie de grande fréquentation me semble un peu dangereux. Voilà, je dirais que la localisation a posteriori n'est pas idéale parce que vous vous souvenez qu'il y avait un étudiant qui avait été écrasé par un chauffard sur le passage piétons avenue Reine Astrid, de jour et cela avait fort marqué les esprits et là, on est de nuit avec une voirie quand même, je dirais pas autoroute, mais avec des voiries de 70 à 90 km/h, en tout cas, je pense que le Bourgmestre et le Collège ont intérêt à ce que les gestionnaires veillent à ce que les étudiants s'ils sortent de nuit, soient en état de traverser le passage piétons, voilà, c'est notre réflexion. Tout le monde sait que l'alcool fait des dégâts mais là, ils pourraient faire des dégâts irréparables. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je vous remercie pour votre remarque. Au niveau acoustique, ce sera repris évidemment dans le projet architectural mais de ce côté-là du boulevard, là, où nous avons situé cet emplacement, il n'y a pas d'habitation, donc, cela, c'est déjà un plus. A propos de la sécurité, vous avez raison, il faudra faire attention mais si nous avons choisi cet endroit, c'est parce que nous préférons des étudiants en état d'ébriété

à pied plutôt que des étudiants en état d'ébriété en voiture, donc, il y a énormément de koteurs à l'intérieur de l'intra-muros, donc, je crois que le danger sera moindre de les voir à pied qu'en voiture, voilà, c'est un choix, il n'y aura jamais de choix idéal mais celui-là ne nous semble pas trop mauvais.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: La responsabilité pèse sur les gérants et les organisateurs, voilà, c'est tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Par rapport à l'acoustique et par rapport au déplacement éventuel, je pense qu'actuellement, il y a pas mal de fêtes qui se passent sur le campus dans des chapiteaux ou autres, je pense que cette salle ne peut qu'améliorer finalement la situation en tout cas en termes d'acoustique et en termes de circulation, ce sera un statu quo.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est le moins que l'on puisse dire. Il n'y a pas de solution idéale mais il y a peut-être plus de 10 ans que nous cherchons.

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

17^e Objet : Mons, rue d'Havré, 29/1 – Approbation du projet d'acte et engagement d'acquérir. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

18^e Objet : Mons, rue de Bertaimont, 33 – Modification des conditions de mise en vente. Cellule foncière RF/MDB

REMIS

19^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (Résiliation du compromis de vente de la SPRL SUGUS). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

20^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (34^eme série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

21^e Objet : Approbation de l'acte d'usufruit et d'emphytéose relatif au MICX. Régie foncière

REMIS

23^e Objet : Opération de revitalisation urbaine – Marché conjoint Ville de Mons/SWDE – 2 divisions – Division 1 : travaux à charge de la Ville de Mons relatifs à l'aménagement de voiries, piétonnier et renouvellement de l'éclairage public à la rue de la Clef. Approbation du décompte final. MP E/2008/Revit.RF.700.00/MF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, ici, on voudrait s'abstenir non pas sur le travail qui a été fait si ce n'est que nous, c'est la 4^e fois qu'on voit la même entreprise qui emporte le marché, qui revient 6 mois, 1 an ou 2 ans plus tard avec des addenda, des modifications, ce qu'on comprend mais cela nous semble un peu, il y a des addenda et donc, des modifications au marché initial qui a été remporté et donc, on trouve cela un peu dommageable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'accord. Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'interviens dans le même esprit, tant qu'on ne met en place des critères supplémentaires au niveau des marchés publics, selon la propension à faire des avenants, on continuera toujours à payer trop cher pour des marchés attribués à des entreprises qui cassent les prix.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je vais vous répondre. C'est un travail que nous sommes en train de faire, on va poursuivre le travail, je vais un peu regarder avec les services Marchés Publics ce qu'on peut faire. Je trouve que l'idée du moins disant est une mauvaise idée. Il vaut mieux à la base payer un peu plus mais avoir une assurance que les travaux soient bien faits et qu'il y ait un minimum minimorum de supplément et donc, il y a toute une réflexion à faire à cet égard et d'ailleurs quand on discute avec les inspecteurs sociaux, il préférerait de loin avoir des entreprises un peu plus « sérieuses » et donc, je comprends.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN,

Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

8 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 34^e annexe

24^e Objet : Construction d'une salle CALVA à Havré - Lot 1 : Gros-œuvre architecture stabilité / Approbation Avenant 3 et décompte final.SOUS RESERVE. MP Calva

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

25^e Objet : Régie foncière. Comptes 2014. Régie foncière

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 36^e annexe

22^e Objet : Opération de rénovation urbaine – Réfection de la rue des Marcottes au niveau égouttage, éclairage, voirie et trottoirs. Modification du cahier spécial des charges. MP E/2013/RF/SUB.930.601/GMS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous voulez parler du 22.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Simplement pour la rue des Marcottes, donc, j'ai été interpellé la semaine dernière par un riverain qui me dit « Ouf, on profite encore de nos parkings parce que d'après lui mais je n'ai pas été calculer ce week-end dans le dossier, il semble d'après lui que de 17 voitures actuellement qui peuvent se parquer, on va passer à 11 voitures, voilà, je voulais me faire le relais auprès du Collège. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Comme disent mes collègues, il semblerait qu'on ne puisse pas faire plus. On a regardé en détail.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Peut-être voir avec les riverains si on ne pourrait pas leur proposer des places de parking tant au parking rue Gouverneur Damoiseaux que vous conseillez ou le parking de la Grand Place, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je propose qu'il y ait une réunion avec les riverains, on fera une réunion avec les riverains.

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

26^e Objet : Bâtiments scolaires – classes primaires – Acquisition de mobilier. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.722.091.00/AD

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

27^e Objet : Éclairage Public – Travaux d'amélioration. Approbation des devis ORES. MP BE/2015.426.079.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

28^e Objet : Adoption du plan de rétrocession de la voirie dénommée « Clos Évariste Mantannus » à Nimy conformément au permis d'urbanisme AB24765/RM (permis de lotir AB24197/BA). Service Voirie 8596/C/12/26

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

29^e Objet : Adoption du plan de rétrocession des voiries desservant le lotissement « Domaine de la Garenne » à Ghlin conformément au permis de lotir LO1448 (modification – AB23122/RM). Service Voirie 8595-A/4/14

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

30^e Objet : Acquisition de vasques à fleurs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.423.070.00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

31^e Objet : Stabilisation et restauration du pont surplombant la rivière Trouille et des abords du lieu-dit « Cascade d'Hyon ». Approbation de l'estimation revue. MP E/2015.Sub.482.083.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

32° Objet : Curage extraordinaire des égouts (deuxième dossier). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (adjudication ouverte). MP E/2015.877.224.01/BS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: En fait, on constate dans le dossier, je suppose qu'on fait rappel aux inondations qui ont eu lieu à Saint-Symphorien rue Jules Antheunis et donc, à l'analyse qui avait été commandée au niveau de la caméra qui est passée dans les égouts, je suppose ? Dans le dossier ce qui est effrayant, c'est de constater qu'en fait l'égout est envasé de 75 à 90 %, donc, c'est très bien qu'on ait déterminé que c'était envasé et qu'on allait le faire curer mais la question que je me pose, quel est l'état général de l'égouttage sur l'entité montoise si on arrive avec des égouts qui sont envasés comme cela à 90 %, est-ce qu'on ne risque pas maintenant de se retrouver avec des poches d'inondation un petit peu partout, du côté du cimetière militaire, cela a été résolu, on avait commandé une étude à l'IDEA, je ne sais pas ce qu'elle est devenue, on n'en a plus jamais parlé mais les inondations se sont résolues simplement en inversant la pente du terre-plein qui a devant le cimetière comme on l'avait proposé lors d'un Conseil communal mais je suis vraiment inquiet en voyant un taux d'envasement aussi important à ce niveau-là, est-ce qu'il ne faudrait pas faire un cadastre de l'ensemble des égouts pour éviter des mauvaises surprises aux riverains.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Si Madame l'Echevine me le permet, c'est impossible de répondre comme cela, donc, on va demander au service et vous envoyer une note à ce sujet.

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

33e Objet : Acquisition d'un camion simple cabine avec plateau pour le Service Gestion des Biens Voirie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.136.015.00/BS

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

34° Objet : Acquisition de matériel pour les équipes de proximité travaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.875.212.00/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

35° Objet : Travaux d'amélioration et d'égouttage de l'Avenue du Champ de Bataille à Jemappes – Phase 2 (tronçon compris entre la rue de Quaregnon et la rue des Produits).

Approbation de la convention Ville de Mons - SWDE. MP E/2015/PIC/421.061.01/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

36^e Objet : Service Informatique – acquisitions diverses (3^{ème} partie). Approbation de l'investissement et du recours aux marchés publics organisés par la Province du Hainaut et la centrale d'achats GIAL. MP BE/2015.137.016.01/SDE

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

37^e Objet : Service Informatique – acquisition de nouvelles imprimantes multifonctions RICOH (2^{ème} partie). Approbation de l'investissement et du recours aux marchés publics organisés par le Service Public de Wallonie. MP BE/2015.137.017.01/SDE

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

38^e Objet : In-house – Désignation de l'IDEA en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le camping communal. Approbation de la convention. MP RF/2015/In-House Camping/NGP

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

39^e Objet : In-house : désignation de l'IDEA pour la mission d'auteur de projet et de coordination de sécurité et santé pour le projet d'amélioration et d'égouttage de l'Avenue de la Faïencerie à Jemappes inscrit dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine. MP E/2015.421.084.00/NGP

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

40^e Objet : Théâtre Royal de Mons, Salle « La Redoute » - parachèvement et installations électriques. Approbation des avenants 4,5 et .6. SOUS RESERVE. MP BE/2013/Mons 2015/772.073/BA

REMIS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous en arrivons alors aux interpellations. Je vais commencer par les OFNI'S, une absence de participation de la Ville de Mons au projet « Faisons barrage aux OFNI'S » et c'est Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il s'agit bien des OFNI'S avec un « F » et pas avec un « V ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: OFNI'S, je n'ai pas des OVNI, j'ai dit OFNI mais vous l'avez fait exprès mais bon allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: La personne qui a créé le terme l'a probablement fait exprès pour faire un jeu de mots mais ce n'est pas moi qui l'ai créé. En janvier 2013, le Contrat de Rivière Haine a répondu à l'appel à projet « A la poubelle » en

proposant l'action « Faisons barrage aux objets flottants non identifiés », projet subsidié par la Région wallonne. L'objectif du projet, donc « Faisons barrage aux OFNI'S est de lutter contre les déchets sauvages qui se retrouvent dans les cours d'eau et de susciter la réflexion sur la portée d'un acte qui semble peu important, jeter un déchet dans les cours d'eau. L'action consiste en la pose de barrage de retenue de déchets flottants dans les cours d'eau en des endroits visibles de tous, riverains et usagers de voirie proches du cours d'eau pour sensibiliser le public à la problématique des déchets flottants ainsi qu'aux enjeux et bons gestes pour y remédier. Pour l'année 2014, ce sont les communes de Morlanwelz et d'Estinnes qui ont répondu positivement au projet. Dans le cadre des journées wallonnes de l'eau 2015, deux projets ont été mis en place sur les communes d'Estinnes et de Honnelles. Ces communes ont donc aidé le Contrat de Rivière Haine en 2014 et 2015 pour placer des barrages, passer enlever les déchets tous les deux jours et lever le barrage en cas de crue. Sachant que dans son rapport d'activité 2014, le Contrat de Rivière Haine mentionne qu'il est indispensable de redynamiser ce projet auprès des partenaires communaux et de réfléchir à la communication et à une animation attractive sur la thématique des déchets flottants dans le but de réaliser un projet chez chacun de leurs partenaires communaux, sachant également que le Collège ne cesse de répéter sa volonté de remettre La Haine en valeur notamment via le projet « Haine bleue, voie verte », sachant enfin que la présidente du Contrat de Rivière Haine fait partie de notre Conseil, pourriez-vous nous expliquer pourquoi la Ville de Mons n'a pas encore participé à cet évènement ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Madame la Conseillère merci pour votre interpellation et si le Bourgmestre est d'accord, peut-être que Mme KAPOMPOLE pourra compléter mes propos. Au niveau du Collège, on me signale que la Ville de Mons soutient activement depuis son début le Contrat de Rivière Haine anciennement Contrat de Rivière Trouille. Nous collaborons étroitement avec le Contrat de Rivière dans le cadre du programme d'action 2014-2016 et l'opération OFNI'S est une action parmi d'autres. A ce stade, il ne semblait pas opportun de participer à cette opération qui a pour but de poser des barrages sur les cours d'eau afin de collecter les déchets flottants, je dis à ce stade, la porte n'est pas fermée, en effet, cette opération concerne des cours d'eau dont nous ne sommes pas gestionnaires et donc, elle nécessite une prestation de notre personnel. L'enlèvement des déchets tous les deux jours et le relevé des barrages en cas de crue et ce y compris les week-end, donc, évidemment cela pose problème par rapport à notre personnel communal

en termes d'horaire puisque vous savez qu'on demande de faire des efforts dans le cadre du plan de gestion, donc, nous devons faire des choix. Dans le même souci de sensibiliser à la propreté de nos cours d'eau, nous avons réalisé le 25 octobre 2014 une opération rivière propre. Nous participons aux journées wallonnes de l'eau avec pour cette opération 2015 plus de 50 participants, donc, comme vous l'indiquez de votre interpellation évidemment, le Collège est attentif mais encore une fois par rapport aux moyens et en tout cas aux prestations durant le week-end cela nous pose évidemment beaucoup plus problème, donc, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme la Conseillère.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Peut-être pour compléter le propos ? Oui, juste dire aussi que le tronçon qui avait été choisi à la base était un tronçon assez difficile d'accès qui risquait d'entraîner – je dirais – un péril et donc, c'est vrai qu'il faudra choisir la prochaine fois, un tronçon qui permettrait aussi à des bénévoles de pouvoir y accéder sans risque majeur. Je voudrais aussi dire qu'en fait la Ville de Mons, pour les journées wallonnes de l'eau, 4 activités sont organisées sur le territoire de la Ville par rapport à une activité sur La Louvière ou même une à Boussu, en tout cas, c'est la Ville de Mons qui concentre énormément d'activités sur son territoire que ce soit au niveau du terril de l'héribus la dernière fois, les carrières CBR à Harmignies, une activité à Hyon et à Nouvelles et donc, je voudrais vraiment insister sur le fait que la signature officielle en plus du programme officiel du Contrat de Rivière, programme triennal pour 2014-2015-2016 a bien eu lieu à l'Abbaye de Saint-Denis aussi sur le territoire montois, ce qui montre aussi en terme d'implication de la Ville, celle-ci par rapport aux autres partenaires même si je tiens à remercier à la fois l'ensemble des bénévoles ainsi que les partenaires notamment pour ce type d'opération qui se mobilise à chaque fois pour ramasser des types de déchets aussi divers que les déchets ménagers, des PMC, des pneus, des baignoires, des gravats, bref, c'est vraiment une implication assez forte pour améliorer la qualité de l'eau sur le sous-bassin hydrographique donné et donc, je voudrais vraiment dire que comme l'a souligné, Mme l'Echevine, je sais que la porte est ouverte, qu'il y a encore des possibilités pour ce faire dans le cadre d'opérations ultérieures.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Le dernier mot est à vous. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'entends vos réponses, ce que j'en retire surtout c'est que je sais que l'opération « Rivière propre » cela demande surtout de la mobilisation des bénévoles, la Ville met à disposition les sacs poubelle à disposition du Contrat de Rivière et des bénévoles et après enlève les déchets. La partie la plus délicate

étant plutôt par le Contrat de Rivière et par les bénévoles. Au niveau de cette opération OFNI'S, c'était vraiment un investissement plus important au niveau du personnel communal qui était demandé et c'est peut-être à ce niveau-là que cela pose problème, donc, j'entends que cela pourrait peut-être être lié à l'accessibilité, donc, à ce niveau-là, je suggère une piste, c'est d'envisager éventuellement que ce barrage soit posé au niveau du chemin de Maisières, donc, où la Haine longe le site Natura 2000 au niveau de la station de pompage de la CIBE, c'est un endroit qui a un fort intérêt patrimonial et où au niveau d'une chute d'eau, il y a souvent une forte accumulation de déchets, donc, non seulement cela permettrait de faire de la sensibilisation mais également de nettoyer un endroit qui est particulièrement touché. Derrière la piscine de Mons également qui est, toute la Haine, au niveau de l'avenue des Bassins voit aussi le focus de beaucoup de touristes étant donné que les parkings de Mons 2015 se situent juste à côté, je pense que là aussi, avoir un nettoyage du cours d'eau serait tout à fait pertinent. Par rapport au manque de personnel éventuel, on avait évoqué dans le cadre du plan de cohésion sociale, la possibilité de mettre à disposition une équipe avec des personnes pour lesquelles on cherche la mise en place de peines alternatives, donc, éventuellement, avoir un accompagnement de ces personnes qui feraient des peines alternatives dans le cadre de cette action-là pourrait être une piste aussi pour faire d'une pierre deux coups, je dirais, donc, j'espère que dans le prochain plan triennal, on verra Mons s'investir également dans cette action, voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. L'incident est clos. Je passe toujours chez vous Madame MARNEFFE pour le top 10 des bâtiments communaux les plus énergivores et ce bâtiment serait la serre communale ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Donc, à de nombreuses reprises notamment dans le cadre des débats budgétaires de décembre 2014 mais également à l'occasion du rapport d'activités du programme commune énerg-éthique, nous avons déjà exprimé la nécessité que la Ville réduise les consommations énergétiques de ces bâtiments. Nous avons également demandé un détail sur la consommation des bâtiments les plus énergivores et sur les investissements prévus pour les diminuer. Dans le top 10 des bâtiments les plus énergivores, se tient évidemment le BAM avec des dépenses qui se chiffrent à peu près autour de 29.000 euros en 2011 et 2012, à 36.447 euros en 2013. Pour 2014, avec les dépenses liées à la climatisation, la ventilation permettant d'accueillir les expos internationales, c'est 115.000 euros qui ont été dépensés. Pour un bâtiment fraîchement rénové alors qu'il existe quantité de techniques modernes permettant de prévoir dès la conception une régulation thermique naturelle et quasi gratuite des

bâtiments, c'est vraiment une occasion manquée mais finalement, ce n'est pas la présence du BAM dans le top 10 ni de la piscine de Cuesmes, de l'ICET ou de l'école communale Barigand pour laquelle des investissements sont d'ailleurs prévus qui nous a le plus interpellé mais celle des serres communales, les serres communales. Le chauffage de ces serres à en effet coûté près de 50.000 euros en 2013. Des légumes ou des fruits à destination des collectivités sont-ils massivement produits dans ces serres ? Sont-elles principalement destinées à accueillir des pots de fleurs, des géraniums, des Oliviers qui égayaient la Grand Place en été ? Ne faudrait-il pas sérieusement revoir les plans de plantations en utilisant des espèces locales, vivaces et adaptées à notre climat pour éviter ces dépenses aussi excessives qu'inutiles ? Nous nous étonnons également alors que de nombreux terrains publics sont situés sur des zones à haut potentiel géothermique, que cette énergie ne soit pas utilisée pour chauffer davantage des bâtiments publics de la Ville ou encore la piscine de Cuesmes ? Pourquoi réserver des terrains de zoning équipé en infrastructure géothermique pour accueillir des maraîchers et horticulteurs flamands privés alors que nos serres communales coûtent 50.000 euros par an à la Ville et que par ailleurs, des maraîchers locaux peinent à trouver des terrains à cultiver. Pourquoi finalement ne pas utiliser nos moyens et nos infrastructures pour développer un projet d'agriculture urbaine durable ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme l'Echevine, quand est-il de ces Oliviers ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Les Oliviers, je vous rassure ne se trouvent pas dans les serres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est bien ce que je pensais, allez y.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Je vais répondre à Mme MARNEFFE, donc, en fait, sachez que la diminution de notre consommation énergétique est une de nos priorités et ce d'autant plus importante dans le contexte budgétaire difficile que nous rencontrons. Evidemment les services techniques apportent une attention particulière aux économies d'énergie lors de l'étude de chaque projet et ce dans un souci d'optimisation de l'investissement. Des crédits importants ont été consacrés ces dernières années pour diminuer notre consommation notamment en remplaçant de nombreuses chaudières et en généralisant la télégestion mais aussi en remplaçant des châssis. Pour ce dernier point, en plus des crédits habituels du budget extraordinaire, nous avons obtenu plusieurs subsides du UREBA afin de remplacer la totalité des châssis d'implantations scolaires très énergivores notamment à l'école des Canonnières. Malgré ces efforts, il s'agit d'un travail de longue haleine à réaliser sur l'ensemble de notre patrimoine. Qui dit audit énergétique,

dit classement et donc, effectivement, comme vous l'avez souligné, il y a 10 bâtiments classés comme étant les plus énergétiques. Le caractère énergivore d'un bâtiment étant souvent lié à son affectation. Comme pour le reste de notre patrimoine, nous ne restons pas inactifs. Nous en sommes bien conscients. Parmi les 10 bâtiments les plus énergivores, il y a notamment l'école Barigand à Ghlin où là, et ce n'est pas ma collègue de l'éducation qui me contredira, il y a une mission d'auteur de projet qui est prévue afin de réfectionner totalement cette implantation scolaire, donc, là aussi, nous avons constaté de nous-mêmes qu'il y avait des difficultés. Il y a l'ICET de Cuesmes où il y a une mission d'auteur de projet qui est prévue pour le chauffage des salles omnisports, le crédit pour les travaux est également prévu au budget extraordinaire 2015. Il y a le hall omnisport de Flénu où là aussi, l'auteur de projet est désigné pour transformer la piscine en salle omnisport, on en a longuement discuté dans cette salle et reconditionner notamment les vestiaires. Il y a l'atelier de la rue de Nimy qui a entièrement été rénové par la Communauté française et en ce qui concerne la caserne des pompiers, celle-ci est occupée 24h sur 24, donc, d'office, il y a des consommations énergétiques de tout style. Pour le BAM, les exigences extrêmement sévères en matière de température et d'hygrométrie que nous impose les prêteurs nécessitent une installation HVA des plus pointues d'où cette surconsommation notamment au BAM et ensuite je terminerais par les serres du service Plantations, pour ceux qui se rendent sur site, ils se rendront compte que ce sont des serres que je pourrais qualifier d'ancienne génération avec du simple vitrage. Ces serres sont principalement affectées à la production de plantes intérieures et de jardinières. L'installation de serres modernes double vitrage est envisagé sur le site des ateliers à Ghlin, au niveau de l'ancienne caserne, donc, cela ce sont des pistes qui ont évidemment été à un moment donné envisagées, on a lancé tout doucement des pistes à ce niveau-là puisqu'on se rend bien compte que nos serres sur la route de Wallonie arrivent à leur limite mais bon comme je vous l'indiquais, ce sont des serres qui datent d'un autre temps.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, M. l'Echevin.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. J'aurais voulu rajouter un petit quelque chose par rapport à ce que vient de dire Mme l'Echevine OUALI, donc, en fait, ce qui me gêne un peu dans l'interpellation de Mme MARNEFFE pour le dire très simplement, ce qu'elle donne l'impression que le Collège ne fait rien en matière d'économie d'énergie alors que le Collège y travaille depuis quelques années déjà et nous sommes d'ailleurs inscrits dans ce qu'on appelait la convention des maires au niveau européen, c'est une initiative qui a été lancée en 2008 et qui se traduit aujourd'hui

par notre engagement via le dossier POLLEC qui est d'ailleurs traité via le CPDD, Conseil de Participation au Développement Durable, donc, c'est un engagement de la Ville de Mons volontaire qui vise à aller au-delà de l'objectif de l'Union européenne demandant une réduction des émissions de Co2 d'au moins 20 %. Dans ce cadre du dossier POLLEC, qui se termine d'ailleurs, il y aura un inventaire complet des consommations et un programme d'actions pour bien entendu diminuer nos consommations, des idées d'amélioration en fonction des travaux à faire et des retours sur investissement, comme la Ville doit concentrer ses moyens humains et financiers bien entendu. Pour le volet géothermique que vous avez cité, celui-ci sera également développé dans le cadre du dossier POLLEC notamment par l'intermédiaire de l'IDEA. J'ajouterais, Mme MARNEFFE, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, qu'on ne demande pas mieux de voir un représentant de votre parti au sein du CPDD, il y a des réunions qui se font tous les trimestres. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Vous avez le dernier mot.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Comme on l'a dit, ce ne sont pas la consommation des vieux bâtiments qui nous choque et pour lequel on attend avec impatience le rapport final du projet POLLEC pour voir ce qu'il s'agira de faire. Ce qui nous choque ce sont que quand des investissements ont été faits, ils soient faits de manière inadéquate, pour le BAM, on aurait pu dès le départ penser puits canadien, géothermie, ventilation naturelle mais cela n'a pas été fait. Au niveau des investissements globaux dans les nouveaux bâtiments, on le dit et on le répète, il ne faut pas mettre 12 cm, il faut mettre davantage, il faut voir plus loin, il faut utiliser des matériaux nouveaux, des matériaux qui permettent de réguler non seulement la chaleur mais également qui gardent la fraîcheur en été, bon soit, on reçoit des notes comme quoi ce n'est pas pertinent, bon, j'espère qu'au niveau du POLLEC, on aura des informations qui iront dans notre sens. Au niveau des serres communales, là, par contre, je trouve cela quand même incroyable, donc, on paie 50.000 euros pour mettre des plantes d'intérieur mais enfin, un peu de bon sens, quand on est sous plan de gestion, il me semble qu'on a d'autres priorités, qu'on fasse à manger dedans, qu'on fasse – je ne sais pas-, qu'on fasse autre chose, qu'on mette d'autres plantes, je ne sais pas, il y a plein de plantes qui survivent l'hiver sans être sous serre et qu'on arrête cela et qu'on ne construise pas des nouvelles serres pour faire la même chose parce que de nouveau ce sont des investissements inutiles, il faut juste changer les pratiques quoi. Je trouve cela juste aberrant quoi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On a attendu tout ce que vous avez dit. L'incident est clos et j'en viens alors à l'interpellation de Mme MOUCHERON sur les suites de la faillite du Club de Mons. Je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre et donc, en février dernier, le président du RAEC a été contraint de jeter le gant et de déposer le bilan. J'aurais voulu avant toute chose si vous voulez bien nous donner puisqu'on a vu dans la presse qu'il y avait des projets qui étaient maintenant bien avancés, plus que cela même, et donc, j'aurais voulu en fait faire l'état des lieux pour savoir déjà le montant exact des dettes du matricule 44, donc, outre votre réponse à mon interpellation lors du Conseil communal et je pense que c'est M. LAFOSSE qui m'avait répondu en ce qui concerne la récupération de la TVA et donc, selon la réponse que vous m'aviez donné, c'est que le jugement devait être rendu, ici, fin juin, par contre, j'aurais voulu faire un état des lieux clair et le point sur la totalité des dettes que le matricule avait ou a encore ou ce qui est en suspens ou ce que vous êtes prêt à laisser tomber à l'égard de la Ville. Ce lundi 18 mai, vous avez annoncé officiellement dans la presse, le déménagement de la P1 de Quévry sur les pelouses du RAEC qui devient aujourd'hui le Royal Albert Quévry Mons, ça va devenir de l'entraînement cela. D'après les informations que j'ai lues dans la presse, j'ai vu qu'il y avait des articles qui sont sortis suite au dépôt de mon interpellation, donc, j'ai un peu plus de précisions mais donc, ce serait à priori les jeunes de Mons et de Quévry qui joueraient, ici, à Mons mais avec le staff de Quévry. Je pense que dans un premier abord, on peut globalement se réjouir de la nouvelle qui va permettre aux jeunes affiliés parce que c'était aussi cela qui était en suspens, c'était toute l'école des Jeunes et donc, cette école va pouvoir poursuivre la formation qu'elle avait entamée et surtout continuer à faire vivre ce stade, cela aurait un peu dommage avec ce qu'on a investi dedans de ne plus rien en faire, maintenant, la Ville de Mons, il faut le rappeler, est sous contrat de gestion et jusqu'à présent, on intervenait chaque année à hauteur de plus ou moins 240.000 euros pour l'entretien de ce stade. Avec l'arrivée d'un club qui évolue on peut encore l'espérer en promotion la saison prochaine puisque cela dépend des matricules qui pourraient éventuellement tomber fin juin mais ce n'est pas exclus. On suppose que les recettes du club de P1 vont être moindres que celles qu'on pouvait attendre d'un club de D2 voire de D3 et donc, j'aurais voulu savoir si la Ville avait envisagé de laisser l'intervention à hauteur de ce qu'elle était à savoir 240.000 euros par an et si non, à quelle hauteur la Ville interviendrait dans la gestion du club et évidemment qui va payer la différence ? Puisqu'il y aura une différence puisque le stade n'est pas plus petit. Il y a déjà beaucoup

d'investissements qui ont été faits de la Région wallonne pour cette infrastructure, il y avait un prêt qui a été engagé à hauteur de 8 millions d'euros, donc, sous forme d'un subside de 5 millions et 3 millions prêtés à la Ville de Mons, c'était une belle main tendue, il me semble et c'était par rapport à la rénovation des tribunes 3 et 4, normalement les travaux devaient débiter cette année-ci, j'aurais voulu savoir quelles étaient vos intentions par rapport à ces tribunes-là. Est-ce que vous avez entamé des négociations pour le subside de 8 millions d'euros ? Qu'est-ce que vous allez en faire ? Est-ce qu'ils vont rester à Mons ou est-ce qu'on revoit l'emprunt à la baisse ? Est-ce qu'on laisse tomber les 3 millions d'euros ? Voilà, beaucoup de questions en suspens, j'espère que vous pourrez me donner des réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, je vous remercie. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, merci Mme la Conseillère. Tout d'abord, je tiens quand même à rappeler que donc il s'agit comme vous le savez d'une faillite d'une société privée, donc, S.A., qui possède le matricule 44 et que le Collège a donc, décidé de pouvoir terminer convenablement la saison à la fois pour l'équipe première mais surtout aussi pour les équipes jeunes et d'ailleurs une des équipes jeunes a gagné le championnat. Je vais essayer de vous répondre point par point. A votre question, quand vous demandez, donc, la dette fédérale, c'est vrai qu'on en a déjà parlé beaucoup dans la presse et donc, la dette fédérale arrêtée mi avril 2015, elle s'élève à 1.025.000 euros plus 243.000 euros pour des litiges de défense que l'on risque de perdre, ce qui monte la dette à 1.270.000 plus ou moins. Alors, maintenant, ce n'est pas une dette à régler dans l'immédiat puisqu'actuellement, la dette fédérale est à hauteur de 25 à 26.000 euros mais si on prend par exemple l'ONSS, au 31 janvier 2015, elle sera de 216.000 euros et donc, il va y avoir comme cela toute une série de dettes qui vont venir en fin de chaque mois s'accumuler, qui vont être réclamées par l'Union belge au repreneur du matricule mais il y a bien pour les dettes fédérales, 1.270.000 euros actuellement comptabilisés par à la fois notre Avocat et à la fois le curateur, donc, il y a une différence – je dirais – de 25.000 euros d'estimation. Je tiens à préciser que les seuls liens juridiques qui existent sont uniquement ceux qui existent entre la Ville, donc, à la fois la RCA et l'ASBL Infrafoot et que le matricule 44 appartient à la S.A. qui est en faillite, donc, la S.A. n'a donc pas de dette réelle vis-à-vis de la Ville et donc, de la RCA. Par contre, il y a bien une dette de l'ASBL Infrafoot envers la RCA, donc, de la Ville pour des montants qui sont de 257.086 euros plus les intérêts de retard qui ont été versés par la TVA envers l'ASBL en date du 27 mars 2008 et qui n'ont jamais été reversés auprès de la RCA. Ensuite, il y a un deuxième

montant qui est de 380.000 euros, il s'agit de l'usufruit de 2009 qui a été versé une première fois suite à une convention du 22 décembre 2006 et l'usufruit de 2009 n'a pas été remis à la RCA, donc, pour vous expliquer le schéma, la Ville donne un subside de 380.000 euros envers l'ASBL Infrafoot, celle-ci doit reverser les 380.000 euros à la RCA et enfin, la RCA reversait les 380.000 euros à la Ville, ce qui faisait une opération tout à fait blanche pour tout le monde mais en 2009, ce canon n'a pas été reversé à la RCA. Quand vous mentionnez le montant de 240.000 euros plus ou moins de subsides, donc, on est en fait à plus ou moins 235.000 euros dont 50.000 qui sont destinés à la formation jeunes et le reste sont sous différents postes budgétaires, comme les frais énergétiques, etc... Le souhait de la Ville est donc, évidemment de donner un subside moindre mais plus précisément envers l'ASBL Infrafoot qui va maintenant gérer le stade et dans laquelle il y a au sein du Conseil d'administration actuellement les 3 représentants du Collège montois, donc, c'est un montant qui sera moindre, qu'on estime aux alentours de 130.000 euros mais ce n'est pas encore fixé et l'ASBL Infrafoot refacturera envers l'ASBL RAQM, des prestations de services (forme de clé sur porte) pour l'utilisation du stade, donc, vous pouvez constater que les subsides de 235.000 euros sont presque diminués de moitié. Enfin, pour répondre aux questions soulevées quant au prêt exceptionnel que la Ville va recevoir à hauteur de 8.300.000 euros dont fin du trimestre 2014, 3 millions ont déjà été versés, il serait – je ne pense pas normal – de terminer en tout cas les travaux que nous avons prévus puisque le club actuellement risque quand même d'évoluer en P1. Par contre, on constate quand même que la tribune T4, celle qui est le long de l'avenue du Tir est en très mauvais état et peut même à un moment donné devenir dangereuse et donc, je pense qu'à un moment donné, le Collège va devoir statuer peut-être sur la déconstruction de cette T4 de manière à assainir le site et peut-être fermer par une palissade de manière à ce que le stade soit fermé. Concernant la somme globale des 8.300.000, je pense que là aussi, il est un peu trop tôt pour vous donner des précisions quant à son utilisation mais un rapport Collège sera présenté prochainement pour décider de l'avenir de ces 8.300.000 qui restent de tout manière attribués à la Ville de Mons dans un cadre bien précis, qu'il faudra discuter avec la Région wallonne pour savoir s'il y a possibilité de modifier l'objectif de ces 8.300.000. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Mme la Conseillère.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Il faudrait que je relise les chiffres dans le détail par rapport à la dette fédérale du matricule 44 mais j'entends en tout cas dans vos propos qu'il n'y a plus du tout de possibilité parce que je pense que c'est le vœu encore de certains

supporters de voir le matricule 44 continuer à vivre mais j'entends, ici et puis je vois les montants surtout que vous me donnez qui sont particulièrement élevés, donc, cela c'était une des premières questions à laquelle vous répondez. J'entends que dans les plus ou moins 250.000 euros que vous versez, il y a 50.000 pour l'école des Jeunes, j'imagine que ces 50.000 là sur 235.000 enfin bref, 50.000 vont pour l'école des Jeunes, j'imagine que cela restera sauf que vous baissez quand même de 235.000 euros à 130.000, vous ne m'avez pas trop répondu sur qui va prendre en charge la différence, alors, j'imagine qu'en matière de frais d'énergie, il y a des choses par exemple, on ne joue pas le soir, donc, certains matchs vont coûter moins chers en matière de consommation d'énergie mais cela reste quand même un stade important, baisser de moitié sans avoir de sources de financement parce que pour le moment je n'en ai pas entendu qui viennent en compensation pour pouvoir supporter la charge de l'entretien de ce stade, cela me paraît une question fondamentale à se poser avant de partir dans ce nouveau projet même si je vous le dis à priori, je pense que c'est quelque chose qui peut être intéressant comme piste à suivre. J'entends aussi que les 3 millions d'euros ont déjà été versés et que vous envisagez mais donc, pour le moment, vous êtes particulièrement encore en réflexion, j'entends par rapport, à ce que vous avez déjà sorti dans la presse mais par rapport à la déconstruction de la T4, moi, je pense aussi qu'à un moment donné, il va falloir se positionner parce que d'abord, c'est très inesthétique, je pense qu'on peut tous être d'accord là-dessus mais en plus cela devient dangereux, cette T4 qui est là, elle est dans un très mauvais état, par contre, si vous repartez dans un projet à ce niveau-là, il va falloir aussi veiller à refaire les parkings parce que c'est catastrophique, l'état des lieux des parkings à côté du stade, dès qu'il pleut un peu, c'est une sorte de stabilisé, c'est impraticable, donc, je pense que cela, c'est aussi quelque chose qu'il va falloir prendre en charge et donc, la déconstruction, j'imagine qu'elle serait prise en charge sur le subside de la Région wallonne mais pour cela il faut redéfinir le contenu de la convention, quoi que celle-là, à mon avis, la déconstruction, c'était prévu dedans, ok et par contre, pour la T3, vous la laisseriez dans cet état-là ? On n'y touche pas pour le moment. Bon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Juste encore un mot puis je vous céderais la parole pour conclure si vous me le permettez. C'est un dossier extrêmement compliqué et contrairement aux rumeurs si je puis reprendre l'expression de Mme MARNEFFE, la Ville a beaucoup aidé le club. Il l'a aidé en mettant beaucoup de moyens financiers. D'abord, la tribune dont je rappelle qu'il faut qu'on rembourse 1 million par an encore à mon avis une dizaine d'années, ce n'est pas rien. Annuellement, il y avait 235.000 euros minimum plus

la mise à disposition de 3 personnes et il y avait je pense 4 APE région wallonne et donc, quand vous regardez tout cela, c'est à peu près 1.500.000. Malheureusement, pour diverses raisons, c'est effort considérable de la Ville ne semble pas avoir percolé jusqu'à certains supporteurs. Depuis la faillite, la faillite comme l'a dit M. l'Echevin d'une société privée, car c'était devenu privatisé, on a vraiment beaucoup travaillé, des dizaines d'heures. D'abord, si quelqu'un voulait reprendre en division 2 dans l'immédiat, les pertes et profits, actifs et passifs, il eut fallu 4.500.000 autant vous dire que personne ce s'est manifesté. Il y en a qui sont venus voir, des nationaux, des internationaux, aussi vite ils ont vu, aussi vite ils sont partis. Puis, il y avait alors la préservation du matricule 44 en Division 3, les calculs ont été faits par le curateur et par l'Avocat. Il faudrait de l'ordre pour arrondir de 1.300.000. A ce stade, personne n'est venu, a dit « Voilà, Messieurs, Mesdames, les responsables de la Ville, je fais un chèque ou je mets en banque 1.300.000 » parce que - comme l'a dit l'Echevin - on ne va pas déboursier tout tout de suite mais on pourrait déboursier jusqu'à un maximum, personne, il y a bien des contacts, il y a bien ceci, il y bien cela, mais je veux dire dans les faits, rien. Nous avons eu alors, la discussion avec les francs borains. Pour diverses raisons, nous pensons qu'il faut continuer à discuter mais ce n'était pas mûr. En réalité, pour faire bref, à l'intérieur même de la gestion des francs borains, il y en avait qui était très volontariste pour faire un club régional, d'autres étaient beaucoup plus réservés. Pour finir, on a travaillé avec Quévy et je dois à la vérité de dire qu'on a trouvé en Quévy, à la fois une équipe de gens désireux de travailler, compétents mais aussi, cela c'est important pour répondre à votre question, un certain nombre d'hommes d'affaires de milieu économique et pas des moindres qui sur le schéma qui est actuellement sur la table, sont prêts à travailler pour amener du sponsoring, un grand nombre de sponsors qui chacun mettrait peu de moyens mais la volonté est d'accompagner cette dynamique sur le plan sportif mais aussi sur le plan financier d'où le budget qui a été prévu où on passe de 235.000 euros à 130 avec bien entendu alors une maîtrise pour répondre à une autre question des frais parce que par exemple jouer le samedi soir avec de l'électricité, cela coûte extrêmement cher et donc, il y a comme cela toute une série de postes qui ont été examinés par les responsables et ils estiment pouvoir réduire les frais et amener des moyens notamment par du partenariat. C'est en plus les seuls qui ont pris le défi car c'est un défi de passer d'une équipe de P1 avec les infrastructures qui existent dans cette énorme infrastructure que sont les infrastructures de l'Albert. Enfin, avant dernier élément, il faut savoir que comme nous avons ce que j'appelle un grand bateau avec la tribune, il y a toute une série de frais que l'on n'évitera pas, qu'il faudra prendre en

considération dans l'année de transition qu'est 2015 et aussi le personnel qui était dans l'ASBL Infrasport, voir un peu ce qui peut en advenir et il faut bien entendu que la nouvelle équipe puisse avoir la faculté d'avoir un peu de personnel mais un personnel choisi, qui travaille en symbiose avec les responsables. Et enfin, le stade étant ce qu'il est, il y a une réflexion, donc, il n'y a pas de décision, il y a une réflexion, on se demande si, compte tenu du fait, que les subventions sont accordées, on n'a toujours pas le permis mais si le permis de bâtir était accordé, s'il ne fallait pas à tout le moins démolir ce qui est « dans un état piteux », assainir, mettre des balustrades, mettre quelque chose de très propre et puis quand on sera en meilleure fortune, peut-être reconstruire, voilà un peu l'état de réflexion dans laquelle nous nous trouvons à un stade qui est ce qu'il est et que vous connaissez mais on pense que la dynamique que l'on veut mettre en place, c'est une dynamique saine avec des gens compétents et volontaires et qui pourraient nous donner des nouvelles perspectives même si on commence de beaucoup plus bas. Je pense M. l'Echevin que j'ai résumé le travail que nous réalisons. Je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Je vous remercie pour l'historique, en tout cas, l'état d'avancement de votre réflexion, je vois que vous ne fermez toujours pas la porte, en tout cas, ce n'est pas mûr pour la saison prochaine, mais j'entends dans vos propos que la porte n'est pas fermée non plus à une collaboration avec les francs borains d'après ce que j'ai compris de votre discours, donc, ce n'est pas fermé. Est-ce que vous avez une idée des délais dans lesquels vous allez vous positionner définitivement par rapport au sponsoring parce que j'entends, qu'en fait, ici...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Les responsables du monde économique y travaille. Pourquoi y a-t-il eu une annonce à un moment donné, d'abord parce qu'il y a un problème de date, il y a aussi des délais pour organiser un certain nombre, moi, je ne suis pas un spécialiste mais un certain nombre d'équipes notamment des équipes de jeunes qui vont jouer à la fois sur Mons et sur Quévy et il faut maintenant travailler dans la clarté, c'est ce qu'on a choisi, on travaille, on est tous derrière le projet et ce sont les 3 responsables du monde économique qui vont se charger eux-mêmes de faire ce travail de rassembler des femmes et des hommes d'affaires pour le sponsoring, donc, c'est véritablement une dynamique propre au monde économique.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Je vois donc que vous avez fait de toute façon ce choix-là cette saison-ci, on aurait pu par exemple se laisser encore le temps d'une saison pour construire quelque chose mais bon, voilà, c'est une option qui a été prise.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: 30 secondes là-dessus, la grande difficulté, c'était et je vous parle vraiment à cœur ouvert, vous imaginez laisser le stade en l'état, moi, je ne l'imagine pas parce que d'abord, le curateur, lui doit faire son job et il va vendre les meubles. Deuxièmement, une fois que vous l'aurez laissé, je ne vous donne pas deux mois pour que les vitres soient cassées, pour que ce soit squattés, enfin bref, donc, nous avons préféré de loin avoir une dynamique qui s'installe pour aussi préserver le patrimoine qui appartient à la Ville de Mons. Voilà, je ne dis pas que c'est la dernière merveille du monde mais en tout cas on a à faire à des femmes et des hommes qui ont cette volonté de créer cette dynamique positive qui peut être une dynamique positive régionale, voilà un peu le résumé, le court du long.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Juste pour conclure en fait, il y avait un problème que j'avais déjà soulevé dans cette enceinte-ci, c'était notamment la présence, la participation du public en soutien à son club, le club avait du mal à rassembler des supporters et à remplir son stade, je pense et pour connaître bien le club de Quévy, je pense qu'il ne fonctionne pas comme cela mais ce qui est important, c'est de former ces jeunes et de les faire jouer à un moment donné parce que d'abord cela coûte moins cher et on puis il y a un esprit de famille et alors, les gens se reconnaissent dans leur club, je pense que les grands clubs, c'est comme cela qu'il fonctionne avec une bonne équipe de jeunes et avec des jeunes présents et aussi une réflexion autour de l'accessibilité financière pour une place, ces derniers temps pour aller voir le club de foot de Mons avec une famille, cela revenait aussi cher que pour aller voir Anderlecht, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le Directeur général rajoute « ou le Standard ». Bon allez, l'incident est clos. Merci infiniment. J'en viens alors sur les gobelets réutilisables.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: J'étais étonnée que le sujet ne vienne pas plus tôt dans le débat parce que chaque année, à l'occasion de l'ordonnance de police, on a l'habitude de parler des gobelets pour la ducasse mais je pense que Charlotte va peut-être intervenir sur ce point-ci et donc, en fait, j'ai participé, ici, il n'y a pas longtemps à une assemblée des jeunes wallons pour l'environnement et ils ont fait une proposition que je me suis engagée à relayer dans mon Conseil communal parce que je la trouve pas mauvaise, maintenant, cela peut-être vu à plus large échelle et en fait, donc, c'est dans l'idée de changer les comportements, c'est que Mme MARNEFFE disait par rapport encore à la gestion de l'énergie et ici, c'est la diminution des déchets, on sait qu'on en produit trop et qu'on ne recycle pas encore ou réutilise pas encore assez et donc, sur la Ville de Mons, il y a quand même pas mal d'évènements, alors, il y a des évènements qui

sont organisés par des ASBL, par des clubs sportifs, par des commerçants, par la Ville elle-même et les déchets engendrés par ces événements sont évidemment très élevés et en particulier quand on utilise des déchets plastiques comme les petits gobelets. Alors, il y a des structures qui fonctionnent avec des gobelets réutilisables, je pense aux apéros montois, le relais pour la vie, les feux de la Saint-Jean, cela fait quelques années qu'ils s'y sont mis, par contre, il y a encore beaucoup d'événements parce que c'est un investissement évidemment d'acheter ces gobelets-là et puis il faut les entretenir, donc, ce n'est pas quelque chose qu'on range dans un coin sans avoir à l'œil son entretien et donc, l'idée, en fait, ici, c'était que la Ville de Mons investisse dans un stock de gobelets réutilisables et puisse les prêter pour des événements à taille raisonnable parce qu'il y a tout un débat sur les événements de plus grande taille et je suppose qu'on reviendra sur la ducasse mais je pense qu'en fait cela peut être intéressant d'avoir le stock ici et de le prêter à des ASBL qui n'ont pas les frais d'investir dans ce genre de gobelets et donc, voilà, je voulais entendre votre position ou votre avis sur cette proposition, c'est d'avoir un stock qu'on pourrait utiliser dans tous les événements qu'on organise sur tout le territoire montois pour des ASBL qui n'auraient pas elles l'occasion d'investir dans ce genre de gobelets.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous trouve bien généreuse. Je voudrais donner quelques indications. Un, sur le fait que l'on doit réduire les déchets et que l'on doit protéger notre environnement, le Collège partage à 100 % votre préoccupation. Deux, nous sommes favorables aux gobelets réutilisables néanmoins, nous essayons dans la mesure du possible de nous transformer en gestionnaire de gobelets, ce que vous semblez vouloir faire de nous, non pas qu'on dise « non », donc, on n'en est pas à dire « non », on veut bien examiner mais il faut reconnaître que c'est un travail considérable, je pense que le mieux, serait que chacun puisse gérer au mieux ces gobelets réutilisables. Pour information mais peut-être que c'est connu par d'aucun, on me dit que durant une ducasse, en moyenne, on boit ou en tout cas on sert 2 millions de bières, ce sont les statistiques, on n'imagine pas la capacité que nous avons. Nous sommes quand même une ville qui mérite d'être au Guinness Book. Pour aller dans le sens que vous souhaitez, on va faire un test, aux fêtes de Wallonie, on va travailler avec les verres réutilisables, voir un peu comme cela fonctionne parce que l'une des difficultés me dit on concrète, c'est que dans un certain nombre de festivals, il y a un et un seul organisateur, c'est relativement plus facile à gérer, quand il y a beaucoup d'acteurs comme par exemple l'ensemble des bistros, c'est un peu plus compliqué mais de toute manière, notre intention est d'avoir une expérience à l'échelle 1

lors des fêtes de Wallonie et tirer alors les leçons de cela mais je l'ai dit et je le répète, on doit progressivement aller vers ce gobelet réutilisable dans toutes les circonstances alors est-ce qu'on va y aller en un an, en deux ans ou en trois ans, je ne suis pas encore en mesure de vous le dire mais on doit aller dans ce sens-là et donc, nous allons le faire pour les fêtes de Wallonie et en tirer une évaluation juste après. Voilà.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: D'abord, je m'étonne qu'on sache le nombre de verres parce que l'année passée, j'avais posé une question écrite pour savoir combien de verres pouvaient être bu à la ducasse, alors, une estimation, justement pour pouvoir travailler sur le dossier et la réponse a été assez sèche en me disant que ce n'était pas possible.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il a fallu le temps du calcul.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Voilà, un an plus tard. Je me demandais si des contacts avaient été pris avec l'ASBL Goca qui gère ce type de programme, en fait, qui a lancé ce programme à Louvain-La-Neuve, puisque si on boit beaucoup à la ducasse, au 24 h vélo, on boit aussi énormément avec la même problématique à la ducasse, c'est-à-dire qu'on n'a pas qu'un seul organisateur et donc, on a des bars différents et les étudiants de Louvain-La-Neuve ont pris 5 ans mais ils sont parvenus jusqu'à dorénavant l'ensemble des salles aient des gobelets réutilisables et donc, il ne faut pas qu'on réinvente la roue, la difficulté de la ducasse, c'est bien le fait qu'on a des cafetiers différents, ce problème a été résolu à Louvain-La-Neuve, allons voir ce qu'ils font pour faire plus ou moins la même chose et ils ont permis aussi de même créer une petite entreprise qui va déménager ces locaux tout près pour justement laver et sécher les gobelets et donc, cela veut dire que quand on le fera une fois, on aura ce stock de gobelets, on pourra répondre alors, à la demande de Mme MOUCHERON, c'est-à-dire de les prêter quand ce n'est pas une période de ducasse ou de fête de Wallonie et le reste du temps les utiliser pour les gros évènements. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Les contacts ont été pris en effet, avec les gens qui ont mis à disposition les verres réutilisables à Louvain-La-Neuve, les discussions sont en cours et pour faire un peu l'expérience au niveau montois, comme je l'ai dit, ce sera lors des fêtes de Wallonie et nous allons progresser. Oui.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci déjà pour le test, je pense que ce serait intéressant de voir les retours. Je ne veux pas faire de vous des gestionnaires de gobelets, simplement, vous prêtez des barrières Nadar, vous prêtez des plantes, vous prêtez des

bancs et des chaises, pourquoi pas des gobelets réutilisables, cela doit rentrer dans les mœurs aussi, c'est simplement un service qu'une ville rend.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Les plantes avec ce qu'à dit Mme MARNEFFE, il va falloir maintenant aussi revoir un peu.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Au moins les barrières Nadar, celles-là, cela ne demande pas beaucoup de chauffage dans une serre et donc, il y a moyen de mutualiser mais donc, je pense aussi qu'il y a une expérience qui va bientôt avoir lieu vendredi soir, si, je ne me trompe pas lors de votre drink.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vendredi soir, si c'est mon verre, c'est recyclé.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: C'est recyclable, donc, je pense qu'il y a déjà des expériences comme cela qui peuvent nous faire partager aussi leur évènement, je parlais plus de ces évènements-là parce que pour la ducasse, enfin, ce serait intéressant de voir les résultats de Louvain-La-Neuve parce que pour en avoir parlé avec les organisateurs du Dour Festival, ils en sont revenus, cela consomme énormément d'eau, il faut entretenir, il faut sécher, il y a un problème d'hygiène.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ce n'est pas encore tout à fait résolu, vous avez raison.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Ce n'est pas simple, c'est pour cela que je parlais des évènements plus petits.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est honnête de votre part de le dire. Merci beaucoup.

M. BEUGNIES sur le ramassage des objets encombrants.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. D'abord, une petite précision quand nous parlons du ramassage gratuit des objets encombrants, cela sous-entend évidemment sans nouvelle augmentation de la taxe annuelle parce que sinon cela n'aurait aucun sens, je dis cela, parce que je sais que M. BOUCHEZ, quand on parle de gratuit, il y a les poils de ses bras qui se redressent parce qu'il n'aime pas ce mot-là, donc, c'est bien sans augmentation de la taxe annuelle. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, en juillet 2014, donc, cela fait presque un an, nous vous interpellions sur ce sujet et vous nous aviez répondu à l'époque que la porte n'était pas fermée pour imaginer un ramassage gratuit à domicile comme c'était le cas il y a encore 7 ans et on s'est dit quoi de plus normal puisque ce ramassage des encombrants à domicile était dans la déclaration de politique générale de la majorité au sortir des élections de 2012, c'était même dans le programme du MR et vous nous aviez également dit que des discussions étaient en cours entre la Ville et l'intercommunale HYGEA en ce sens mais nous n'avons malheureusement plus eu aucune nouvelle depuis. Alors, vous n'êtes pas

sans savoir que la situation relative au ramassage des immondices est assez chaotique à Mons et les actions de protestation des éboueurs étaient bien évidemment justifiées puisqu'ils sont épuisés par l'augmentation du poids des déchets. En effet, depuis que les citoyens ne peuvent plus déposer leur PMC et leurs petits encombrants au parc à conteneurs, un seul travailleur doit soulever plus de 9 tonnes de déchets par jour, ce qui n'est pas vivable, on a, ici, dans cette assemblée beaucoup de jeunes conseillers en pleine force de l'âge, je les invite à faire une fois une tournée avec un de ces travailleurs, ils se rendront vite compte que le travail est insupportable et néanmoins, ces perturbations dans le ramassage ont provoqué pas mal de mécontentement chez les Montois à cause des sacs et des cartons qui sont restés longtemps sur les trottoirs à tout le moins sur les trottoirs du Grand Mons puisque l'intra muros lui était toujours propre, Mons 2015 oblige, alors, ajoutez à cela, l'augmentation de 13 % de la taxe annuelle, il n'y a pas longtemps que l'on a reçu cette taxe à payer, les quotas dans les parcs à conteneurs et les conditions d'accès qui sont de plus en plus difficiles et alors, vous ne serez pas étonnés de voir se multiplier les dépôts sauvages à Mons et nous, nous estimons que le retour du ramassage gratuit des objets encombrants à domicile 2 fois par an fait partie de la solution pour lutter contre ces dépôts sauvages très coûteux pour la Ville mais surtout et je pense que c'est l'essentiel, nous pensons aux personnes âgées ou handicapées, aux citoyens qui n'ont pas de voiture ou qui sont en mauvaise santé et eux n'ont aucune solution pour leurs encombrants si ce n'est de payer et encore payer en plus de leur taxe annuelle pour qu'on vienne les leur enlever et c'est déjà 50 euros pour le premier mètre cube, c'est énorme. L'arrivée des parcs à conteneurs a été le prétexte à l'époque pour supprimer ce service, oh combien utile et apprécié par les gens, or, si vous habitez dans les autres provinces wallonnes, la province de Liège, de Namur ou la province du Luxembourg ou même dans la région de Bruxelles-Capitale, le ramassage à domicile malgré les parcs à conteneurs est assuré encore aujourd'hui 2 à 4 fois par an, pourquoi pas à Mons ? M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, puisque l'intercommunale HYGEA est redevenue 100 % publique, il est plus que temps que le service de salubrité publique ne soit plus une affaire de business ou de rentabilité mais redevienne un service public de qualité financée par nos impôts et c'est la raison pour laquelle nous demandons à la Ville de Mons de montrer l'exemple aux communes voisines de Mons-Borinage qui nous l'espérons emboîteront le pas en permettant le retour du ramassage gratuit des objets encombrants à domicile 2 fois par an et je voulais juste ajouter ceci et une petite info, on a lancé une pétition il y a un peu moins d'un mois et à ce jour au moment où je vous parle, nous avons

déjà récolté 1.500 signatures, j'espère que cela ça pourra peser sur la décision par rapport à la décision que vous allez prendre aujourd'hui. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je ne vais polémiquer sur l'attaque gratuite de M. BEUGNIES, il y a au moins quelque chose de gratuit

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il parlait surtout de vos poils qui se redressaient.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, quand même malgré tout mais tant que c'est les poils. Simplement, M. le Bourgmestre et pour rejoindre M. BEUGNIES, c'est simplement faire un rappel par rapport à la loi, c'est que le décret wallon, ce n'est pas moi qui ait le moindre problème par rapport à la gratuité même si c'est vrai, je le rappelle, elle n'existe pas, la question est de savoir qui paie à chaque fois mais le décret wallon est comme tel à l'heure actuelle, c'est le seul propos que j'ai pu tenir, vous avez d'ailleurs rappelé que la proposition que vous faites et dans le programme du MR, c'est une discussion qui doit être menée avec l'HYGEA et sur cet aspect du coût vérité, sachez, M. BEUGNIES, vous pouvez inviter les deux députés PTB qui siègent au Parlement wallon à nous rejoindre dans cette optique, on est en train de mettre sur la table les possibilités de revoir ce décret coût-vérité qui pour le moment porte très mal son nom puisque les Montois n'ont pas augmenté leur volume de déchets mais à cause de toute une série de paramètres annexes comme par exemple la vente d'électricité via l'incinération et bien, voit leur taxe augmenter, donc, je pense que ce décret pose des difficultés, cela, c'est une réalité mais la Ville de Mons pour le moment ne fait qu'appliquer la législation wallonne en la matière. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. le Chef de groupe. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci. M. BEUGNIES de fait, en juillet 2014, vous nous avez déjà interpellé à ce sujet, on vous avait effectivement répondu que la porte n'était pas complètement fermée mais il faut savoir que des soucis au niveau organisationnel au niveau de l'HYGEA ont été constatés depuis lors, que vous n'êtes pas sans savoir non plus qu'à ce stade, il n'y a plus une réelle Direction au sein de l'HYGEA mais qu'un nouveau Directeur sera désigné début juillet, j'ai eu des contacts avec Mme Caroline DESCAMPS mais qui à l'instar du début fait les mêmes fonctions maintenant, donc, essaye de gérer l'opérationnel et donc, voilà, nous avons eu un contact qui en fait, comme on l'avait fait en début de mandature confirme qu'à mon avis, à la rentrée, début septembre, le nouveau Directeur fera le tour des communes, pourra rencontrer ainsi le Bourgmestre et les Echevins de l'Environnement dans les différentes communes et à ce

moment-là, on pourra revenir avec ces différents dossiers. Là où évidemment comme vous l'indiquiez, le principe des 9 tonnes mais je tiens quand même à repréciser mais cela a été dit dans la presse aussi, que le dépassement des 9 tonnes concernait 8 hommes sur 376 et que ce protocole d'accord avait été signé à l'époque avec la Direction et les syndicats et donc, voilà, ici, au niveau du Conseil communal et singulièrement du Collège nous n'allons pas régler les conflits sociaux au sein de l'HYGEA, on a été victime en Ville effectivement et ailleurs de ces dysfonctionnements début du mois de mai concernant la grève, croyez bien qu'aussi bien le Bourgmestre que Marc BARVAIS ou que moi-même, on a essayé de trouver des solutions mais de fait, avec la situation problématique qui est rencontrée parce que pas de Direction pour l'instant au niveau de l'HYGEA et ce n'est pas à nous à nous immiscer, en tout cas, à ce stade-ci, tant que le nouveau Directeur n'est pas là, moi, je n'ai pas de souci bien que n'ayant pas la réunionite aiguë, je veux bien rencontrer qui on veut mais évidemment ils ne vont pas prendre de décisions à ce stade puisque demain, nous sommes au mois de juin, le nouveau Directeur arrive dans 5 ou 6 semaines, donc, je peux comprendre qu'on ne prenne pas d'engagement aujourd'hui pour le futur de l'HYGEA, donc, cela, c'était pour un petit peu quand même resituer le contexte par rapport à cela et donc de fait, comme cela a été indiqué à un moment donné, on pourra demander la possibilité en fonction de ce que nous permettra, de remettre ou pas le ramassage des encombrants mais donc, encore une fois, comme je l'ai dit en juillet 2014 mais ce n'est pas qu'on a mis ce dossier-là sur un coin du bureau et qu'on l'a oublié mais bon, il y avait d'autres soucis à régler au sein de l'HYGEA et donc, voilà, on en est victime et on en est tout à fait conscients mais donc, comme je vous l'ai dit, nous ne manquerons pas à la rentrée de rencontrer le nouveau Directeur et voir avec lui les différentes possibilités.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Mme l'Echevine. M. le Conseiller.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci Mme l'Echevine. J'ai entendu parler d'incinération et je voulais quand même vous citer un cas concret qui m'a été rapporté, un citoyen de Mons intramuros n'a pas de voiture et à un moment donné, il doit jeter un mini four électrique et il se dit « qu'est-ce que je fais ? » ou je suis incivique et je laisse le mini four dans un coin en faisant attention qu'on ne me voit pas ou je mets le mini four dans le sac blanc puisqu'apparemment les petits encombrants, on peut même si ce n'est pas terrible, on va le faire, donc, il prend le risque de le faire, on ramasse le sac blanc, imaginez la même chose avec une tour d'ordinateur, tout cela est incinéré, vous rendez-vous compte de l'incidence au point de vue environnemental, c'est une catastrophe, ça,

c'est vraiment une catastrophe que je trouve complètement absurde, pourquoi ne pas pouvoir à nouveau mettre ces objets en face de chez soi et pouvoir les enlever une ou deux fois par an. Deuxièmement, d'après ce que j'ai compris, il n'y aura pas de décision prise avant le mois de septembre, donc, au mois de septembre, nous reviendrons avec une interpellation et nous reviendrons avec la pétition avec beaucoup plus de signatures et on espère qu'à ce moment-là, on sera enfin entendu et on espère à ce moment-là qu'on tiendra compte du problème des gens qui n'ont pas de voiture ou des personnes qui sont en mauvaise santé. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : Je voulais juste faire une remarque par rapport à l'urgence des solutions apportées notamment sur le coût-vérité, le volume des déchets, IKEA va arriver, ça va augmenter de manière quand assez étonnante, vous le verrez, le volume des déchets et je pense que l'exemple pris par John BEUGNIES, mon collègue, n'est pas anodin, on est face aussi à une culture de la propreté, j'ai participé à une action qui s'appelle le Be Wapp, une action régionale, j'ai été stupéfait de voir le nombre de déchets de meubles qui étaient cachés derrière les buissons du Grand Large, tous les à-côtés qui font les chemins de la piscine, je me pose la question aussi de savoir quand IKEA va arriver, le nombre de montois qui vont faire leurs achats à IKEA et qui ne seront plus quoi faire de leurs déchets, donc, voilà. J'insiste sur l'urgence de la réponse en tout cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, soyez relativement brève.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie. J'essaye de venir avec une proposition constructive, il y a certaines communes notamment des communes rurales, je connais la commune d'Awans, il y en a qui en ont déjà entendu parler, qui amène des conteneurs à des endroits spécifiques de la commune ponctuellement souvent c'est pour les déchets verts mais cela pourrait être imaginé pour autres choses pour permettre quartier par quartier l'enlèvement des déchets, on pourrait se dire, bon, voilà, à tel endroit, de tel quartier, tel jour, c'est l'enlèvement des encombrants et donc plutôt que de devoir aller porter le four jusqu'au parc à conteneurs, on doit aller le conduire à quelques centaines de mètres de chez soi, je pense que ce serait déjà une solution qui serait plus acceptable et qui permettra un compromis, je pense à l'enlèvement payant en tout cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Mme l'Echevine, vous vouliez rajouter.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, je voulais quand même indiquer aussi au jour d'aujourd'hui pour embarquer même le four, c'est possible de le faire puisqu'HYGEE assure un service mais vous me dire « oui, il est payant » mais il assure quand même le

service, donc, à un moment donné, pour venir rechercher les objets encombrants chez les gens, donc, cela, c'est une première chose, ensuite, aujourd'hui, malgré tout, bon nombre de recycleries fleurissent un peu partout et notamment dans les quartiers et autres parce que vous preniez l'exemple des tours d'ordinateurs et tout cela, donc, je pense qu'à un moment donné, je comprends, mais il faut aussi, à un moment donné, ouvrir un peu le débat et je peux comprendre la difficulté, tout le monde a dans son entourage, des gens qui n'ont pas spécialement de voiture, des difficultés de déchets mais ce n'est pas que nous, on ne veut pas spécialement le faire mais comme je l'ai dit, à ce stade-ci, moi, je veux bien aller en réunion et je pense que le Bourgmestre aussi mais on ne va pas aller discuter avec une Direction qui va partir et qu'on va se retrouver avec un nouveau Directeur au mois de septembre, on vous demande juste de nous laisser un peu de temps et donc, je vous fais confiance de toute façon pour revenir au mois de septembre et nous interpellier à nouveau à ce sujet et on vous répondra l'évolution de notre discussion mais on n'est pas les seuls à décider, donc, c'est pour cela qu'on ne prend pas une décision ce soir, ce n'est pas qu'on ne veut pas et qu'on occulte quoi que ce soit, à un moment donné, c'est bien beau de nous faire des procès d'intention mais il y a un peu de réalité quand même.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, un dernier mot, je vous invite de ne pas revenir en septembre mais plutôt octobre ou novembre le temps d'avoir une discussion aussi financière. Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. L'exemple du mini four est un très bon exemple, vous dites « on peut toujours venir le ramasser » oui, mais c'est quand même 50 euros, c'est le prix du mini four, faut quand même pas exagérer, c'est 50 euros pour le première mètre cube, en général, pour les encombrants, c'est ce que j'ai lu, enfin, bon, bref et alors, pour la recyclerie, oui, c'est une très bonne idée, la recyclerie mais cela ne résout pas le problème des gens qui n'ont pas de voiture.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: Ok. Voilà. On prolongera la discussion, merci infiniment. L'incident est clos. Je demande au public très nombreux de bien vouloir sortir.

La séance s'ouvre à huis clos avec 43 présents
Sont absents M. DEL BORRELLO et Mme JOB

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
41° Objet : CHUP (Ambroise Paré). Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Modification. Secrétariat Gestion des Associations

42° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4418

ADOPTE – 53° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Fin prématurée de l'interruption de carrière, par diminution d'1/5^e temps de ses prestations accordée à une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE – 54° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration. GRH/CL/PA

ADOPTE – 55° annexe

43° Objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI.

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une graduée en droit. GRH/SH 17428

ADOPTE – 56° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière, par réduction d'1/5^e temps de ses prestations, à un Chef de Bureau spécifique (Juriste) dans le cadre d'un congé parental. GRH/HH/APE

ADOPTE – 57° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un Conseiller en Logement. GRH/AD/APE

ADOPTE – 58° annexe

44° Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8°/1° 3937/3946/3980/4053(3)/4119(2)/8114(2)/4038(2)/4139/4140

ADOPTE – De la 59° à la 72° annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3980/4114

ADOPTE – 73^e et 74^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6393

ADOPTE – 75^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

d) Désignation d'une Directrice d'école à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/1^e 7985

ADOPTE – 76^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

e) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire. 8^e/1^e 3291

ADOPTE – 77^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

f) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons thérapeutiques à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 8089

ADOPTE – 78^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

g) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons médicales à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6382

ADOPTE – 79^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

h) Octroi d'une interruption partielle de carrière de façon irréversible jusqu'à l'âge de la pension à une maîtresse spéciale de seconde langue définitive. 8^e/1^e 3111

ADOPTE – 80^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

i) Désignations de maîtres spéciaux d'éducation physique à titre temporaire dans des emplois non vacants. 8^e/1^e 3943/4069(2)

ADOPTE – De la 81^e à la 83^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

j) Modification de la délibération du Conseil Communal octroyant un congé pour prestations réduites pour raisons thérapeutiques à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 7808

ADOPTE – 84^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
k) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
4136/4088/4137/3036/4138/3965(2)/4089/3364

ADOPTE - De la 85^e à la 93^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
45^e Objet : ASBL Régie de Quartiers Mons-Frameries-Colfontaine. Modification de la
représentation Ville à l'AG et au CA. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE – 94^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
46^e Objet : Agence Locale pour l'Emploi(ALE). Modification de la représentation de la Ville
à l'AG et au CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE – 95^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
47^e Objet : Agence Immobilière Sociale (AIS). Désignation des représentants de la Ville de
Mons pour la mandature 2013-2018. Modification. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE – 96^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
48^e Objet : Calva de Flénu. Modification du comité contrôle. Cellule Patrimoine RF/GS

ADOPTE – 97^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de
prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code
Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans
réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2015.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. LIBIEZ.

E. DI RUPO
